



Observatoire de l'Action Gouvernementale, asb

Siège social: Bujumbura - Burundi B.P: 3113 Bujumbura Tél: 22 21 8820

E-mail : oag@cni.cbinfo.com. Site Web: www.oag.bi

**La gouvernance au Burundi en 2007 :
Dysfonctionnements institutionnels,
malversations et promesses non tenues**

Rapport d'observation

Bujumbura, le 15 Novembre 2007

TABLE DES MATIERES.

Page

Remerciements	7
Résumé exécutif	11
0.Introduction générale	24
0.1. Introduction.....	24
0.2. Objectifs du rapport.....	25
0.3. Méthodologie de travail.....	26
0.4. Contexte au moment de l'élaboration du rapport.....	27
Chapitre 1 : La sécurité continuellement menacée	31
1.0. Introduction.....	31
1.1. Un cessez-le-feu non appliqué.....	32
1.2. Echec du désarmement des populations civiles et résultats mitigés de la démobilisation et de la réinsertion des démobilisés.	34
1.3. Dérapages de certains membres des corps de défense et de sécurité.....	36
Chapitre 2 : Gouvernance politique: dysfonctionnements institutionnels	38
2.0. Introduction.....	38
2.1 Genèse du dysfonctionnement des institutions	38
2.2 Différents protagonistes du dysfonctionnement institutionnel.....	40
2.3 Absence d'une culture du dialogue	41
2.4 Instabilité permanente des institutions.....	42
2.5 Violation de la constitution	45
2.6 Des faits qui fragilisent et menacent l'exercice de l'autorité.....	47
2.7. La diplomatie burundaise : prudence exige.....	48
Chapitre 3 : Gouvernance économique: crise économique persistante	50
3.0. Introduction	50
3.1. La précarité des conditions de vie des burundais.....	52

3.2. Absence de budgétisation par objectif et incertitude du budget 2007.....	54
3.3. Les résultats de la table ronde des bailleurs de fonds: une opportunité mal saisie.....	55
3.4. Une intégration régionale utile mais mal préparée.....	57
3.5. Un conseil économique et social inopérant.....	58
3.6. Transparence dans la gestion des affaires publiques : une illusion.....	58
3.7. Faiblesse des mécanismes législatifs de lutte contre la corruption et les malversations économiques	64
3.8. Réhabilitation de l'environnement: une priorité mal assurée	66

Chapitre 4 : Gouvernance en matière sociale: des promesses non tenues.....

4.0. Introduction.....	67
4.1 Un président de la République proche de la population et peu présent à son cabinet.....	68
4.2 Des décisions prises sans analyse préalable de leur applicabilité..	69
4.3 Des résultats mitigés en matière de santé.....	70
4.4 Un système éducatif toujours en difficultés.....	71
4.5 La question des réfugiés, des rapatriés et déplacés : mal maîtrisée.....	74
4.6. La question des terres : une bombe à retardement	75

Chapitre 5 : Gouvernance administrative: violation des textes statutaires.....

5.0. Introduction.....	78
5.1. Les services de l'Etat, éternels locataires.....	78
5.2. Multiplicité des services d'inspection non coordonnés.....	79
5.3. Inexistence d'un plan de formation et de perfectionnement des agents publics	79
5.4. Violation des textes statutaires et réglementaires.....	80
5.5. Processus de décentralisation : essais et tâtonnements.....	85

Chapitre 6: Gouvernance en matière judiciaire : enracinement ce l'impunité

6.0. Introduction.....	87
------------------------	----

6.1. Evolution vers la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort	87
6.2. Séparation des pouvoirs et indépendance de la magistrature : une gageure	87
6.3. Justice transitionnelle: de l'inertie.....	89
6.4. Violation du droit à une justice équitable.....	91
6.5. Persistance de l'impunité des crimes et justice populaire : une arme à double tranchant.....	93
Chapitre 7: Droits et libertés: dérapages persistants.....	94
7.0. Introduction.....	94
7.1. Violation du droit à la liberté de réunion et d'association.....	95
7.2. Droit à l'information et à la libre expression	95
7.3. Rôle de la société civile et des média.....	97
Chapitre 8: Conclusion et recommandations.....	99
8.1. Conclusion.....	99
8.2. Recommandations.....	101
8.2.1. Au Gouvernement	101
8.2.2. Au Parlement	102
8.2.3. Au pouvoir judiciaire	102
8.2.4. Aux acteurs politiques.....	103
8.2.5. A la société civile.....	103
8.2.6. Aux partenaires du développement et aux bailleurs de fonds	103
Références bibliographiques.....	105
Annexe	107

Remerciements.

Aux termes de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier les consultants, Monsieur Onesphore NDUWAYO et Madame Gertrude KAZOVIYO pour leur apport très précieux.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de lecture du rapport d'observation dont les noms suivent :

Monsieur Claver NZEYIMANA, Membre du Bureau Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Emmanuel HAKIZIMANA, Membre du Bureau Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Madame Marie BWIMANA, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Madame Louise NDUWIMANA, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Jérôme SINANKWA, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Melchior NDAYIMIRIJE, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Déo NZUNOGERA, Chargé des programmes de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Abréviations utilisées

ADG: Administrateur Directeur Général
ALM: Agence de Location de Matériel
ARCT: Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
BCB: Banque de Crédit de Bujumbura
BCC : Burundi Coffee Company
CNVR: Commission Nationale Vérité et Réconciliation
CHUK: Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge
CNDD: Conseil National de Défense de la Démocratie
CEAC: Communauté des Etats de l'Afrique Centrale
CSB: Confédération des Syndicats Libres du Burundi
CSLP: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
COSYBU: Confédération de Syndicats du Burundi
COTEBU: Complexe Textile de Bujumbura
DDR: Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
EAC: East Africa Community
ENA: Ecole Nationale d'Administration
FDD: Forces pour la Défense de la Démocratie
FMI: Fonds Monétaire International
FNL: Front National de Libération
FPE: Fonds de Promotion des Exportations
FRODEBU: Front pour la Démocratie au Burundi
IPPTE: Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
MCVS : Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi
OAG: Observatoire de l'Action Gouvernementale
OCIBU: Office des Cafés Industriels du Burundi
ONATEL: Office National des Télécommunications
ONG: Organisation Non Gouvernementale
OLUCOME: Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations
Economiques
PALIPEHUTU: Parti pour la Libération du Peuple Hutu
PAP: Programme d'Actions Prioritaires
PIB: Produit Intérieur Brut
PNB: Police Nationale du Burundi
PRADECS: Programme de Développement Communautaire et Social

PTPCE: Projet des Travaux Publics et de Création d'Emploi
RPA: Radio Publique Africaine
REGIDESO: Régie de Distribution de l'Eau et de l'Electricité
SNR: Service National de Renseignement
SOGEPU: Société de Gestion des Parkings Urbains
SRDI: Société Régionale de Développement de l'Imbo
SYMABU: Syndicat des Magistrats du Burundi
UPRONA: Union pour le Progrès National
VIH: Virus de l'Immunodéficience Humaine
SIDA: Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

Résumé exécutif

Introduction

Le Burundi vient de passer deux ans dans un système où les dirigeants ont été démocratiquement élus au cours des élections générales de 2005. A travers les discours des dirigeants, les citoyens burundais avaient espéré une nette amélioration dans la promotion des valeurs démocratiques, dans la consolidation de la paix et de la sécurité, dans la gestion de la chose publique ainsi que dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques.

L'Observatoire de l'Action Gouvernementale se propose de produire un rapport sur la gouvernance au Burundi en 2007 dans l'objectif de contribuer à la gouvernance juste et démocratique fondée sur de bonnes pratiques, les valeurs d'intégrité, de transparence et de respect des normes et de la déontologie professionnelle dans la gestion des affaires de l'Etat.

Le présent rapport fait une analyse du contexte socio politique à partir des principaux événements survenus dans le pays au cours de l'année 2007. Il passe en revue l'état de mise en application de certains engagements pris par le gouvernement et le Président de la République et formule des recommandations en vue de promouvoir la bonne gouvernance dans notre pays.

Au moment de la production de ce rapport, le Burundi espère traverser la crise grave qu'il a vécue, consécutive au dysfonctionnement des institutions notamment à l'Assemblée Nationale. Ces derniers temps, le dialogue qui avait manqué entre les principaux protagonistes semble s'être rétabli et la vie politique peut reprendre car, pour l'ensemble des formations politiques, un nouveau Gouvernement constitutionnel vient d'être nommé.

Le présent rapport comprend sept chapitres dont la synthèse du contenu est reprise dans les lignes qui suivent.

Chapitre 1 : La sécurité continuellement menacée

En 2007, le pays a connu une recrudescence de l'insécurité et de la criminalité. Les tueries ont continué même si elles n'avaient pas un caractère systématique. Les vols à main armée, les viols et les violences liées au genre se sont multipliés.

Trois facteurs semblent avoir été à la base de ce phénomène, à savoir : (1) un cessez-le feu non appliqué, (2) l'échec du désarmement des civils et la fragilité du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration des ex-combattants et (3) les dérapages de certains membres des corps de défense et de sécurité qui perturbent l'ordre. Bien entendu, à ces facteurs principaux s'ajoutent d'autres paramètres qui catalysent l'insécurité notamment la persistance de l'impunité, la précarité des conditions de vie et le chômage.

Chapitre 2 : Gouvernance politique: dysfonctionnements institutionnels

En jetant un regard rétrospectif sur la vie politique, on constate que l'année 2007 est caractérisée par un dysfonctionnement des institutions qui trouve ses origines dans les dissensions internes au sein du parti politique au pouvoir et dans les rapports de ce dernier avec les institutions. Ce dysfonctionnement a pris une nouvelle tournure avec l'éviction de l'Honorable Hussein Radgabou de la tête du CNDD/FDD le 7 février 2007. Cette destitution a créé deux camps farouchement opposés au sein de ce parti.

La gouvernance politique s'est aussi caractérisée par une absence d'une culture de dialogue entre le pouvoir et l'opposition. Le même pouvoir a pris trop de temps à engager un dialogue avec le PALIPEHUTU/FNL. Et même actuellement des blocages persistent.

L'année 2007 aura aussi connu une instabilité permanente des institutions tant au niveau central que local. Le gouvernement a été remanié à six

reprises. Cette même instabilité a été marquée par les rumeurs qui étaient véhiculées et versées dans l'opinion sur le renversement des institutions.

L'institution communale n'a pas échappé à cette instabilité qui a touché plusieurs conseils communaux notamment dans les communes de Rumonge, Kabezi, Mutimbuzi, Buterere, Ryansoro et Rugombo.

Par rapport à la gouvernance politique, il sied de noter que la Constitution avait été violée du moins en ce qui concerne la composition du Gouvernement. Cela a été même exprimé par le Sénat dans une lettre adressée au Chef de l'Etat pour signaler que «la composition du gouvernement actuel n'est pas conforme aux prescrits de la Constitution en ce qui concerne l'origine des membres». Une correction vient d'être faite avec la nomination du nouveau Gouvernement le 14/11/2007 qui comprend 19 ministres et 7 vice - ministres et où seules 3 familles politiques sont dans ce gouvernement : le CNDD FDD, le FRODEBU et l'UPRONA. Au point de vue genre, la nouvelle équipe comprend 8 femmes.

Durant l'année 2007, plusieurs faits ont fragilisé et menacé l'exercice de l'autorité. Il s'agit notamment des promesses non tenues (augmentation des salaires des fonctionnaires de l'Etat) et de décisions et d'interventions contraires aux procédures administratives (destitution du Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, intervention du Chef de l'Etat sur le dossier de la Société de Gestion des Parkings Urbains, etc.).

Enfin, le Burundi doit user de prudence dans le choix de ses nouveaux partenaires et s'assurer de la pertinence de développer des relations serrées avec eux. Le Burundi doit développer une diplomatie qui puisse inspirer la confiance des partenaires et faciliter la mobilisation des fonds pour la reconstruction nationale.

Chapitre 3. Gouvernance économique: crise économique persistante

L'année 2007 reste caractérisée par une crise économique persistante. De manière générale, la situation reste dominée par la précarité des conditions de vie des populations qui ne fait que s'empirer.

En outre, la persistance des cas de corruption et de malversations économiques, la gestion opaque des fonds de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) et des fonds du pétrole nigérian, l'absence de transparence dans la gestion des ressources publiques et dans l'attribution des marchés, la faiblesse des mécanismes législatifs et institutionnels de lutte contre la corruption et les malversations économiques sont autant d'éléments qui ont miné la gouvernance au Burundi durant l'exercice 2007.

Chapitre 4 : Gouvernance sociale : des promesses non tenues

Dans le domaine social, l'année 2007 reste dominée par un dialogue direct entre le Président de la République et les populations à travers ses déplacements sur terrain. Une certaine opinion s'interroge sur le temps que le Chef de l'Etat réserve réellement au traitement des grands dossiers du pays, surtout que la plupart du temps est passé à l'intérieur du pays, loin de son Cabinet de travail.

Bien que ce rapprochement du Chef de l'Etat avec les populations ait connu des succès incontestables, on peut tout de même regretter que l'applicabilité des mesures prises ne soit pas préalablement analysée par les services techniques concernés pour ne pas mettre en jeu la crédibilité de l'autorité décisionnelle.

La mesure prise par le Chef d'Etat d'assurer la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent dans les structures sanitaires publiques a été, certes, bien accueillie par les citoyens. Cependant, il n'est plus à démontrer que sa mise en œuvre enregistre des résultats mitigés suite à la pression des patients sur les structures de soins, la gestion des hôpitaux et centres de santé a été mise à mal par

l'accumulation de factures impayées, l'insuffisance d'équipements, la réduction si pas l'épuisement des stocks de médicaments et la surcharge du travail pour les agents de santé face à une demande de plus en plus croissante.

En matière d'éducation, des difficultés subsistent à tous les niveaux.

Au niveau primaire, la suppression des frais scolaires à l'enseignement primaire décidée par le Chef de l'Etat a permis à beaucoup d'enfants de se faire inscrire à l'Ecole. L'effet fut naturellement l'accroissement des effectifs des élèves qui n'a pas pu être contenue suite à l'insuffisance des locaux, des enseignants et du matériel didactique.

Au secondaire, une insuffisance d'enseignants qualifiés, un manque de matériel didactique et des produits de laboratoire, un manque de logement décent pour les enseignants, les conditions de vie insupportables à l'internat là où il y en a (ration insuffisante, nourriture sans qualité, petit lit partagé à deux, manque de matelas ou matelas usés, en lambeaux...), sont autant de maux que vivent les écoles secondaires.

L'université du Burundi connaît des problèmes endémiques qui la paralysent. Les limites d'une année académique ne sont plus connues ni maîtrisées. L'Université du Burundi est confrontée à plusieurs problèmes sérieux, dont notamment : la fuite des cerveaux qui vont prester ailleurs où les conditions de travail sont meilleures, surtout dans les universités des pays voisins, l'insuffisance des professeurs nationaux (l'Université du Burundi dépend à 62 % de professeurs provenant de l'extérieur) ainsi que l'accroissement des effectifs des étudiants qui n'est pas suivi de l'augmentation du nombre de salles de cours.

Dans les écoles privées, les effectifs des élèves oscillent autour de 10% au primaire; 40% au secondaire et 38% au supérieur. Parmi ces écoles, certaines remplissent les normes requises tandis que d'autres ne sont des écoles que de nom. Ce secteur mérite d'être davantage accompagné et encouragé compte tenu de l'importance de sa contribution dans la scolarisation au Burundi.

Il sied aussi de mentionner que dans le domaine social la question des réfugiés, des rapatriés et des déplacés à la quelle s'ajoute celle des terres ne sont bien maîtrisées.

Chapitre 5: Gouvernance administrative: violation des textes statutaires

Une gouvernance administrative efficace suppose entre autres une stabilité des ressources humaines, une disponibilité des outils de travail et un respect des textes statutaires et réglementaires.

Des révisions des textes statutaires ont été opérées dans le souci d'améliorer les conditions de travail des agents publics. Cependant, leur mise en application n'a pas respecté les échéances annoncées par le Gouvernement. Ce qui a occasionné un mouvement de réclamations qui a débouché dans certains cas à des arrêts de travail (Education, Santé et Justice).

Cinq éléments semblent caractériser la gouvernance administrative en 2007, à savoir le fait que :

- a) les services de l'Etat soient des éternels locataires et n'ont pas d'adresse fixe suite à des déménagements fréquents ; la Présidence de la République elle même est locataire,
- b) il existe une multiplicité de services d'inspection mais non coordonnés,
- c) il n'existe pas de plan de formation et de perfectionnement des agents publics,
- d) le processus de décentralisation connaît des tâtonnements,
- e) des violations fréquentes de textes statutaires et réglementaires avec des cas précis comme celui du retrait de la confiance en l'Administrateur Directeur Général de la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB), le limogeage du Directeur du CHUK, les travaux de développement communautaire qui dans la pratique ne sont autres que des travaux forcés, un recul de la prise en compte du

genre, le blocage du fonctionnement de certains partis politiques, la démobilisation de l'administration publique.

Chapitre 6 : Gouvernance en matière judiciaire : enracinement de l'impunité

La situation globale dégage une évolution vers la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort dans le Code Pénal en révision. Par contre, l'analyse de la situation révèle une violation du principe de séparation des pouvoirs, une indépendance de la magistrature non encore acquise, une justice transitionnelle minée par une inertie qui l'empêche de démarrer, une persistance de l'impunité et une justice populaire qui tend à s'installer. Des cas de délits ou de crimes bien connus sont restés impunis en 2007. C'est le cas des tueries de Muyinga, des assassinats de Kinama, des fomentateurs du fameux coup d'état qui a coûté l'incarcération de l'ancien Président NDAYIZEYE Domitien et son Vice-Président Alphonse Marie KADEGE ainsi que des cas de malversations économiques bien connus du public.

Au sein des populations des bandits sont pris la main dans le sac, sont interpellés par la police et sont relâchés aussitôt après: ce qui énerve la population qui ne cesse de taxer la police comme complaisante ou inactive ; la poussant ainsi à se faire elle-même justice.

Chapitre 7: Des droits et libertés: dérapages persistants

L'année 2007 aura été marquée par une série de mesures positives en matière de promotion du respect des droits et libertés. Il s'agit notamment de: a libération des Journalistes Domitille KIRAMVU, Serges NIBIZI et Mathias MANIRAKIZA suite à une incarcération arbitraire; la libération des présumés putschistes à savoir l'ex Président de la République Domitien NDAYIZEYE et son ex Vice-président Alphonse Marie KADEGE et leurs compagnons de malheur ainsi que la réhabilitation des Honorables Léonard NYANGOMA et Mathias BASABOSE à l'Assemblée Nationale.

L'année 2007 aura aussi été marquée par de nombreuses violations des droits et des libertés au Burundi, notamment la violation de droit à une justice équitable, la violation du droit à la liberté de réunion et d'association.

Cependant de manière générale, en 2007, les rapports entre les média privés et les pouvoirs publics ont été moins tendus qu'en 2006. Les citoyens disposent d'un large espace d'expression à travers les médias publics et privés. Une nouvelle télévision privée vient aussi de naître au Burundi. Les sources d'informations se trouvent ainsi diversifiées. La Presse écrite est aussi bien garnie par des publications aussi bien en Kirundi qu'en Français.

Même si dans l'ensemble les média ont pleinement joué leur rôle d'informer, l'opinion regrette les dérapages (impunis) du Journal INTUMWA, proche du pouvoir. Ce dernier s'est engagé dans la voie de la diabolisation de certains parlementaires qui ont pris l'initiative d'adresser une lettre au Chef de l'Etat pour décrier la situation de crise institutionnelle qui prévalait. Dans la même foulée, certains parlementaires figurant sur la liste reprise dans ledit journal ont été victimes d'attentat à la grenade à leur domicile.

Dans tout ce contexte, la société civile et les média ont serré les rangs et ont mené un combat farouche en faveur de la protection des droits et libertés. La synergie des média aura joué un rôle déterminant par le matraquage médiatique en vue de porter plus loin la voix.

Chapitre 8. Conclusion et recommandations

8.1. Conclusion

Les deux ans de pouvoir du CNDD-FDD montrent que les responsables ont besoin d'acquérir des compétences et des méthodes pour accomplir leurs missions dans le souci de répondre aux aspirations du peuple et aux exigences démocratiques telles que la primauté du droit, la transparence et l'obligation de rendre compte (accountability). Mais cela ne suffit pas: il faut aussi qu'ils manifestent la volonté de bien travailler pour l'intérêt général du pays.

De manière générale, en 2007, la Gouvernance au Burundi a connu des contre performances imputables au dysfonctionnement des institutions, aux

malversations économiques, aux promesses non tenues, à la violation des droits humains et à l'insécurité continuellement menacée. Malgré certaines décisions pertinentes antérieurement prises par le chef de l'Etat notamment en matière de la santé et de l'Education, les résultats restent mitigés. Cela aurait dû exiger, d'une part, une analyse préalable de l'applicabilité des mesures à annoncer et, d'autre part, une mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

L'analyse de la situation de bonne gouvernance en 2007 au Burundi aussi a permis de cibler plusieurs défis. Dans les lignes qui suivent, nous tentons d'en dégager les plus importants et de suggérer des recommandations qui pourraient permettre de les juguler, dans l'espoir que le nouveau Gouvernement sera plus attentif à la situation critique que traverse notre pays et mobiliser tous les efforts pour redonner l'espoir aux citoyens Burundais.

Ces défis sont notamment : la restauration de l'autorité de l'Etat et le respect de la Constitution; la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux; le rétablissement de l'autorité de l'Etat et de la majorité décisionnelle; la planification des activités, la lutte contre la Pauvreté, la participation citoyenne, l'accès équitable des citoyens aux services de base (santé, éducation, eau potable, etc.), l'accès au premier emploi pour les jeunes, la bonne gestion des ressources publiques; la garantie des libertés et des droits politiques et civiques, la mobilisation des ressources nécessaires, la promotion du dialogue avec les autres partenaires, la lutte contre l'impunité grandissante.

8. 2. Recommandations

En vue de renforcer la bonne gouvernance dans notre pays, il est recommandé ce qui suit:

8.2.1. Au Gouvernement:

- Restaurer l'autorité de l'Etat et veiller au respect de la Constitution;

- Promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux et s'engager davantage dans la lutte contre la mauvaise gestion, la corruption, les malversations économiques et l'impunité ;
- Accélérer la décentralisation et lui garantir son efficacité;
- Matérialiser l'obligation (le devoir) de rendre des comptes et accepter la critique;
- Assurer une bonne gestion des ressources publiques;
- Garantir les libertés et les droits politiques et civiques;
- Promouvoir une culture de la compétition;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes;
- Parachever le processus de négociation entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL et garantir la paix et la sécurité pour tous;
- Créer un cadre permanent de dialogue avec les partenaires;
- Elaborer et adopter une politique de l'emploi et une politique des salaires ;
- Procéder à une analyse préalable de l'applicabilité des décisions ou des mesures à prendre;
- Créer un fonds d'assistance en cas de catastrophes naturelles.

8.2.2. Au Parlement:

- Contrôler effectivement le Gouvernement et exiger de ce dernier des comptes;
- Déterminer les indicateurs de suivi de la performance des institutions;
- Se rapprocher des citoyens pour prendre connaissance de leurs préoccupations;
- Adopter une loi dissuasive en cas de mauvaise gestion des ressources publiques;
- Suivre de près la mise en œuvre des plans sectoriels;
- Etre le garant du respect de la loi;

- Rester vigilant sur la pertinence et le réalisme des engagements internationaux ou régionaux que prend le Gouvernement.

8.2.3. Au pouvoir judiciaire:

- Traquer et juger sans pitié les auteurs de cas de mauvaise gestion, de corruption et de malversations économiques;
- Traiter diligemment les dossiers lui soumis.

8.2.4. Aux acteurs politiques:

- Ne pas distraire les citoyens mais plutôt les mobiliser pour la production;
- S'interdire d'exporter les dissensions internes au sein des citoyens;
- Consolider leur cohésion interne;
- Donner une contribution constructive.

8.2.5. A la société civile et aux média:

- Continuer à jouer avec détermination et engagement le rôle de «garde-fous» en dénonçant sans complaisance les abus commis, les cas de corruption et de malversations économiques, les cas de violations des droits humains et autres dérapages;
- Poursuivre la défense et la promotion des droits humains;
- Nouer des alliances pour constituer des groupes de pression et une coalition en vue de travailler de manière conjointe pour défendre une cause spécifique ou des intérêts vitaux;
- Prendre des initiatives permettant de mettre en place et renforcer un dialogue constructif avec les pouvoirs publics;
- Renforcer les capacités internes afin de se professionnaliser et de respecter l'éthique et la déontologie inhérentes à l'exercice de leurs mandats;
- S'organiser en réseaux pour exécuter en synergie certaines actions stratégiques d'intérêt commun.

8.2.6. Aux partenaires du développement et aux bailleurs de fonds:

- Poursuivre l'accompagnement du processus de paix et de consolidation démocratique au Burundi, en exigeant le respect permanent des principes démocratiques et des normes de bonne gouvernance politique et économique;
- Poursuivre les efforts d'assistance de la reconstruction du pays, en s'assurant que les moyens fournis soient utilisés de façon saine et transparente et parviennent effectivement aux bénéficiaires;
- Appuyer et renforcer les organisations de la Société civile burundaise afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans la promotion des pratiques de Bonne Gouvernance et des valeurs démocratiques, base du développement durable.

0. Introduction générale

0.1. Introduction

Le Burundi vient de passer deux ans dans un système où les dirigeants ont été démocratiquement élus. Le parti CNDD-FDD, vainqueur des élections générales de 2005, était majoritaire au Parlement, au Gouvernement et dans toute la structure de l'Administration Publique. Au début de la législature, les nouveaux dirigeants avaient donné, de par leurs discours, l'espoir d'un retour rapide de la paix et de la sécurité. Cet espoir visait la consolidation de la paix et de la sécurité dans le pays, la promotion et le renforcement de la démocratie, l'amélioration de la gestion de la chose publique, la relance de l'économie nationale ainsi que la lutte contre la corruption et les malversations économiques.

En 2007, la situation se caractérise par des querelles internes au sein des principaux partis politiques, et plus particulièrement au sein du parti au pouvoir qui a enregistré 22 défections, perdant ainsi sa majorité à l'Assemblée Nationale. Actuellement, nous nous trouvons face à un Gouvernement incapable de faire voter les lois suite à l'absence d'une majorité politique.

L'Administration à la base a été aussi déstabilisée par le limogeage de certains administrateurs communaux en violation des dispositions de la Loi communale.

On peut quand même noter avec satisfaction la tenue de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds les 24-25 mai 2007 et les résultats qui en sont sortis. Les bailleurs de fonds ont promis d'aider le Burundi. Malheureusement les gestionnaires du pays n'ont pas su saisir la balle au bond et préparer les conditions nécessaires pour faire arriver dans les caisses de l'Etat les fonds promis. Au contraire, des cas de mauvaise gestion et de nouveaux scandales financiers ont vu le jour, notamment le dossier INTERPETROL¹

¹ Le dossier a coûté le départ en cavale de la Ministre des Finances, Denise SINANKWA, et la détention du Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, Isaac BIZIMANA.

qui s'ajoute à la vente frauduleuse de l'avion présidentiel effectuée en 2006 et au dossier de réhabilitation de la Route Bujumbura-Rumonge..

L'insécurité a repris son ampleur par l'enregistrement des cas d'assassinat et de vols à main armée.

En outre, l'arrêt des pourparlers avec le FNL n'est pas de nature à rassurer les partenaires du Burundi qui s'inquiètent de la résurgence éventuelle des violences et de l'insécurité, phénomènes défavorables à la reprise économique.

Devant tout cela, nous nous devons de reconnaître que la Gouvernance juste et démocratique doit être le pilier de la direction de notre pays. Cette gouvernance juste et démocratique doit se refléter à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale. Les dirigeants doivent savoir qu'ils sont comptables devant les citoyens qui ont placé leur confiance en eux. Les décisions qu'ils prennent doivent refléter les préoccupations des citoyens et la promotion des droits fondamentaux.

Il sied de noter trois grandes actions favorables à la bonne gouvernance enregistrées cette année. Il s'agit de:

- l'adoption du Cadre stratégique national de lutte contre le SIDA 2007-2011 (Décret n°100/144 du 20/4/2007)
- le vote, par les Députés, du projet de loi portant ratification du financement de la Banque Mondiale du Projet d'appui au Développement Communautaire et Social (PRADECS) d'un montant de 40 millions de dollars américains
- le démarrage, en mars 2007, du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance «Gutwara Neza» financé par l'Union Européenne.

0.2. Objectifs du rapport

L'objectif global de ce rapport est de contribuer à la gouvernance juste et démocratique fondée sur les bonnes pratiques, les valeurs d'intégrité, de transparence et de respect des normes et de la déontologie professionnelle dans la gestion des affaires publiques.

Quant aux objectifs spécifiques, le rapport vise à :

- Faire une analyse du contexte socio-politique à partir des principaux événements survenus au pays au cours de l'année 2007, à travers une analyse brève de la situation politique, le respect des droits de l'homme, une description de la situation économique du pays et ses tendances par rapport aux années précédentes, la question de l'impunité générale et l'état de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.
- Analyser l'état de mise en application des engagements pris par le gouvernement et le Président de la République au cours de l'année 2007, leurs conséquences et les problèmes rencontrés ou générés.
- Analyser les prises de position de la société civile par rapport aux grands problèmes survenus au cours de l'année 2007, et la façon dont leurs propositions ont été prises en compte par les pouvoirs publics

0.3. Méthodologie de travail

Le travail a consisté essentiellement dans l'exploitation de rapports, des décisions prises, de documents techniques, de déclarations politiques, des discours, de déclarations d'opinion, d'actes ou d'attitudes pour enfin procéder à une consolidation de ces éléments épars afin de dégager la topographie de la gouvernance au Burundi.

Cet exercice a été précédé par l'identification des principales sources d'information, notamment: les Archives de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, le Secrétariat Général du Gouvernement, les Média, les principales décisions gouvernementales, les discours importants pour 2007 (31 décembre 2006, 1^{ier} Mai 2007, 1^{ier} Juillet 2007), les rapports des Ligues des Droits de l'Homme (Ligue ITEKA, Association pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme «APPRODH» en sigle, les rapports de l'Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economique « OLUCOME» en sigle, etc...

0.4. Contexte au moment de l'élaboration du rapport

Le Burundi traverse une crise grave consécutive au dysfonctionnement des institutions en particulier l'Assemblée Nationale. Ces derniers temps, le dialogue qui avait été depuis longtemps manqué entre les principaux protagonistes de la vie politique semble reprendre². En témoignent les déclarations faites sur les ondes des radios par les Présidents des partis UPRONA et FRODEBU à la suite de la nomination d'un nouveau Premier Vice-Président de la République et d'un nouveau gouvernement.

Ce nouveau climat vient de déboucher sur la nomination d'un nouveau gouvernement consensuel et constitutionnel en date du 14 novembre 2007. Précédemment, le réchauffement du climat avait permis au porte parole du FRODEBU, Pancrace CIMPAYE, de sortir de sa cachette après avoir été menacé d'arrestation par les services de la police qui l'accusent «d'avoir mis au dos du pouvoir, les attaques à la grenade contre certains parlementaires ayant signé une pétition adressée au Président de la République, l'invitant à rectifier le tir dans sa conception du pouvoir, afin de remettre les pendules à l'heure³».

Un autre événement qui marque la vie politique actuelle est la réintégration à l'Assemblée Nationale des députés Mathias BASABOSE et Léonard NYANGOMA.

Dans les premières heures de la session d'octobre du Parlement, la commission parlementaire chargée d'enquêter sur la vente de l'avion présidentiel FALCON 50 S/N66 a été mise en place. Cette action semble aussi matérialiser une certaine détente des rapports au sein de l'Assemblée Nationale.

On peut regretter qu'il y ait recrudescence de la violence et de l'insécurité dans le pays et que les pourparlers entre le Gouvernement et le PALPIPEHUTU FNL soient bloqués. La situation semble s'aggraver par une certaine banalisation des affrontements internes et des défections au niveau

² Message du Président de la République à la Nation le 27 septembre 2007

³ Voir NET PRESS du 8 octobre 2007

de ce mouvement, tandis que les assassinats signalés ici et là dans le pays ne font qu'accroître la peur au sein des populations.

Au niveau économique, la pauvreté des populations ne fait que s'accroître. Les prix des produits de première nécessité augmentent sans cesse. La trésorerie de l'Etat est en souffrance. La situation est tellement préoccupante que l'Etat ne peut même pas honorer la promesse faite en mai 2007 par le Chef de l'Etat d'augmenter de 34% net les salaires en faveur des agents de la Fonction Publique.

On peut tout de même noter que le Burundi s'est doté d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et qu'il a adopté un programme d'actions prioritaires pour sa mise en oeuvre (PAP 2007-2010). La table ronde fut une opportunité pour notre pays de mobiliser les fonds nécessaires. Effectivement, les bailleurs de fonds ont promis d'aider le Burundi, mais des entraves liées à la mauvaise gouvernance subsistent.

Au niveau social, les résultats des mesures prises par le Chef de l'Etat en matière d'Education et de Santé restent mitigés car il a manqué des mécanismes de leur mise en oeuvre. La gestion des hôpitaux et des centres de santé est mise à mal par l'accumulation de factures impayées et la rupture de stocks de médicaments sans parler de l'insuffisance des prestataires de soins.

Les écoles sont surchargées par un surnombre des élèves suite à la décision de suppression des frais scolaires au niveau de l'enseignement primaire. Les infrastructures, les équipements, le matériel didactique et les enseignants manquent cruellement. Un préavis de grève générale des travailleurs vient d'être annoncé suite au refus d'accorder les 34% d'augmentation des salaires promise par le Chef de l'Etat en mai 2007 et qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2007. Cette décision vient embrayer sur le mouvement de grève déclenché par les enseignants du secondaire, le personnel non magistrat du Ministère de la Justice et le personnel paramédical qui, tous, réclament la mise en application de leurs statuts respectifs, mais surtout l'amélioration de leurs conditions salariales.

En matière administrative, une certaine démobilitation des services publics semble s'être confortablement installée. Elle se remarque par des retards au service, des sorties en désordre et bien d'autres manquements préjudiciables à la qualité des prestations servies. La lenteur dans la nomination d'un nouveau Gouvernement, tel que cela avait été annoncé le 27 septembre 2007 par le Chef de l'Etat, a contribué en quelque sorte à cette démobilitation. D'autres faits marquants sont les mouvements entamés pour remplacer certains responsables d'institutions en violation des statuts et des textes réglementaires en vigueur. Il s'agit notamment du cas de l'Administrateur Directeur Général de la Banque de Crédit de Bujumbura.

En matière de droits et libertés, et plus particulièrement la liberté d'expression, le climat semble moins tendu actuellement. Les médias ont joué pleinement leur rôle d'informer avec moins de menaces et le paysage médiatique vient de voir la naissance d'une nouvelle chaîne de télévision «La Télévision Renaissance». Actuellement, le pays compte 11 stations de radio et deux stations de Télévision.

Cependant, en matière de droits, des cas de bavures perpétrées par des membres des corps de police, des assassinats, des viols et violences faites aux femmes continuent à être enregistrés ici et là. Une action musclée doit être engagée pour décourager ces comportements répréhensibles.

C'est dans le souci d'assurer le suivi de la pratique de la gouvernance juste et démocratique au Burundi que l'OAG se propose de produire ce rapport sur la période 2007. Une attention sera naturellement portée sur le fonctionnement des institutions de l'Etat au cours de l'année 2007, sur les principaux événements qui ont caractérisé la gouvernance, sur la mise en oeuvre des promesses faites à la population et sur la gestion des principaux problèmes qui ont surgi durant l'année 2007.

Un tel exercice sera désormais mené chaque année pour aider les leaders politiques et les dirigeants à évaluer l'état de mise en oeuvre des engagements pris en faveur des citoyens.

Le présent rapport comprend huit chapitres:

- Introduction
- La sécurité continuellement menacée
- Gouvernance politique: dysfonctionnements institutionnels
- Gouvernance économique: crise économique persistante
- Gouvernance sociale: des promesses non tenues
- Gouvernance administrative: violation des textes statutaires
- Gouvernance en matière judiciaire: enracinement de l'impunité
- Des droits et les libertés: dérapages persistants
- Conclusion et recommandations

Chapitre 1: La sécurité continuellement menacée

1.0. Introduction

Dans le Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010, le gouvernement se fixe comme objectif dans le domaine de la sécurité «... de rétablir la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire»⁴.

Afin d'arriver à cet objectif, il est envisagé notamment (i) la mise en œuvre intégrale du cessez le feu global et permanent en vue de la consolidation de la sécurité ; (ii) la poursuite des programmes de démobilisation, de désarmement et d'intégration jusqu'à la stabilisation des effectifs des militaires et des policiers à un niveau qui répond aux besoins du pays et compatible avec ses capacités financières ; (iii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité ; (iv) le désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères.

Le constat que l'on peut faire sur l'état de la sécurité pendant l'année 2007 est qu'il y a eu une recrudescence de la criminalité⁵. Les tueries ont continué même si elles n'avaient pas de caractère systématique, les vols en main armée, les violences basées sur le genre se sont multipliées. Bref, l'année 2007 s'est caractérisée par une recrudescence de l'insécurité.

Trois facteurs principaux pourraient être à la base de ce phénomène :

- (1) Un cessez-le-feu inappliqué ;
- (2) L'échec du désarmement des populations civiles et la fragilité du Programme DDR⁶ pour les ex-combattants.
- (3) les dérapages de certains membres des corps de défense et de sécurité qui perturbent l'ordre⁷.

⁴ Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010.

⁵ Voir la conférence de presse animée par le Général A. Guillaume BUNYONI le 4 octobre 2007

⁶ DDR: Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration.

⁷ Conférence de presse du Général A. Guillaume BUNYONI du 4/10/2007.

A côté de ces facteurs principaux, il existe d'autres paramètres qui catalysent l'insécurité notamment la persistance de l'impunité, la précarité des conditions de vie, le chômage.

1.1 .Un cessez-le-feu non appliqué

Aussitôt après la signature du cessez-le-feu avec le PALIPEHUTU-FNL, une sorte de paix psychologique s'est installée dans l'esprit des citoyens. La circulation des biens et des personnes sur presque tout le territoire national est redevenue quasi-normale.

Malheureusement, le cessez-le-feu n'a pas pu être appliqué. Certains observateurs indiquent que cet accord de cessez-le-feu contient des insuffisances qui seraient à l'origine de son inapplication. En effet, selon le rapport de l'organisation internationale «International Crisis Group», cet accord présente plusieurs imperfections⁸. C'est notamment:

- (1) le temps prévu pour démobiliser les FNL qui ne suffit pas (1 mois alors qu'il a fallu 13 mois pour intégrer les FDD au sein des forces armées) ;
- (2) l'absence de la définition de la notion équivoque de « prisonniers de guerre et de prisonniers politiques»
- (3) les modalités d'attribution de l'immunité provisoire.

Une autre imperfection que présente cet accord et non des moindres, c'est que la question de l'intégration des FNL dans les corps de défense et de sécurité est abordée de manière purement technique sous forme d'harmonisation de grade, de répartition des postes et de gestion de carrière pour lesquelles il charge le MCVS de trouver des solutions, etc.

Une autre question qui est passée sous silence dans cet accord concerne l'intégration politique du mouvement dans les institutions.

A côté de toutes ces imperfections s'ajoute un autre fait qui complique gravement l'application de cet accord de cessez-le-feu et éloigne les chances d'arriver à la paix : c'est la scission du PALIPEHUTU-FNL en

⁸ International Crisis Group, Burundi: Conclure la paix avec les FNL, Rapport Afrique N° 131 du 28 août 2007, p.6

plusieurs factions rivales. Les affrontements armés entre ces fractions s'accompagnent non seulement de morts et de blessés, mais aussi de pillages et de déplacements des populations civiles.

Ces affrontements ont eu lieu dans la commune Buterere, en Mairie de Bujumbura, en commune Rugazi en Province de Bubanza, dans la forêt Kibira du côté de la Commune Matongo en Province Kayanza, en Commune Kabezi en Province de Bujumbura Rural.

Selon leurs déclarations, les dissidents du PALIPEHUTU/FNL racontent qu'ils veulent se désolidariser d'avec Rwaswa Agathon «qui ne veut que prolonger la guerre». Cela énerve évidemment RWASA Agathon et son mouvement qui alors, organise de temps en temps des expéditions punitives, créant ainsi des victimes même au sein des civils. Le PALIPEHUTU-FNL a donc repris les armes, non seulement pour en découdre avec ses réfractaires, mais aussi pour rationner ses combattants à travers des expéditions effectuées dans les collines, des embuscades tendues sur les principales routes du pays, des rançons demandées à la population, etc.,

Cette situation met visiblement mal à l'aise les Forces de Défense Nationale (FDN) qui ne savent pas vraiment se fixer sur une attitude à adopter. Au lendemain de l'attaque de Buterere par le PALIPEHUTU-FNL, le porte-parole du ministère de la Défense Nationale et des Anciens combattants a expliqué que les militaires n'ont pas intervenu dans ces combats parce qu'ils sont «liés» par l'accord de cessez-le-feu. Mais quand les informations publiées faisaient état des victimes civiles, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a été obligé de formuler des regrets pour n'avoir pas pu intervenir pour secourir la population de Buterere prise entre les deux feux des frères PALIPEHUTU. Et quelques jours après, le chef d'Etat Major Adjoint de l'armée, interrogé sur l'attitude à prendre sur tous ces agissements du PALIPEHUTU, a indiqué qu'ils ne riposteront pas pour éviter de tomber dans le piège du PALIPEHUTU.⁹

⁹ Général Major Godefroid NIYOMBARE, chef d'Etat Major Adjoint des Forces de Défense Nationale, interview accordée à la Radio-Télévision Nationale le 3/10/2007.

L'insécurité est allée grandissante et davantage avec les mois de juillet, août et septembre 2007. Cela a été d'ailleurs confirmé par le Directeur Général de la Police Nationale, le Général A. Guillaume BUNYONI.¹⁰ Dans ce contexte, l'on peut dire que l'on a échoué en matière de sécurité. Un autre facteur d'insécurité assez important c'est l'armement illicite de la population civile et l'échec du programme de désarmement.

1.2. Echec du désarmement des populations civiles et résultats mitigés de la démobilisation

Les accords signés pour la paix au Burundi, à savoir les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi (signé le 28 Août 2000 à Arusha) et l'Accord global de cessez-le-feu (signé le 16 novembre 2003 à Pretoria, tous prévoyaient la mise en place des mécanismes et des programmes susceptibles de ramener l'ordre social, politique et économique et partant la consolidation de la paix ainsi que la reconstruction nationale. Au cœur de ces programmes se trouve la démobilisation la réinsertion et la réintégration des ex-combattants des partis politiques et mouvements politiques armés, des militaires des forces armées burundaises, ainsi que le désarmement des populations civiles qui détiennent les armes (légalement ou illégalement). Certains de ces programmes avancent quoi que les difficultés ne manquent pas. Dans son programme d'actions prioritaires, le gouvernement note en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité, que *«La politique de démobilisation vient de remettre beaucoup de jeunes dans leur milieu d'origine avec des moyens logistiques dérisoires, sans une préparation à l'auto prise en charge. Cette catégorie de citoyens, si elle est laissée à elle-même, constitue un défi sérieux à la sécurité.»¹¹*

Au cours de l'année 2007, il a été rapporté que des démobilisés se faisaient enrôler au PALIPEHUTU FNL. D'autres encore étaient pris dans les actes de vol à main armée.

¹⁰ Interview accordée à la presse Nationale et internationale le 4/10/2007 à Bujumbura.

¹¹ Programme d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du CSLP2007-2010, p11.

La crainte que le gouvernement avait et que nous venons de relever plus haut est une réalité. Même s'il n'y a pas de statistiques, certains démobilisés ne seraient pas étrangers dans les actes d'insécurité.

Le désarmement de la population civile quant à lui est un programme qui a connu de réelles difficultés. Le gouvernement a lancé un appel à la population en septembre 2005 pour qu'elle remette les armes détenues illégalement de façon volontaire. Le gouvernement a aussi ordonné aux autorités habilitées de récupérer toutes les armes qui avaient été distribuées aux populations dans le cadre de l'autodéfense civile.

Comme résultats, à l'occasion de la célébration du deuxième anniversaire de la victoire du CNDD-FDD, le Président de la République a annoncé que 10.000 armes ont été déjà remises (sic). Mais la réalité est que les armes pullulent encore au Burundi. Il n'y a pas de jour qui passe sans que ces armes fassent des victimes: des vols à main armée, des règlements de compte, etc. et petits et grands, personne n'est épargné. Très récemment, le 20/08/2007, des grenades ont été lancées sur les résidences de cinq parlementaires. Jusqu'ici les auteurs de ces actes n'ont pas encore été identifiés.

Les armes détenues illégalement par la population sont un handicap très sérieux à l'établissement de la sécurité. Certains observateurs estiment que le Gouvernement NKURUNZIZA n'a jamais fait du désarmement de la population civile sa priorité. Vrai ou faux, en tout cas l'échec du désarmement suscite des spéculations et poussent certains observateurs à penser que ces armes sont pour une grande part détenues par les membres du CNDD-FDD et que ce parti entend les utiliser pour forcer la population burundaise à voter pour lui en 2010. Plusieurs observateurs ont déjà remarqué que les hommes politiques burundais, que ce soient ceux qui sont au pouvoir ou ceux qui sont dans l'opposition, ont tous les yeux braqués sur 2010 et tout le jeu politique, toute décision se prend en fonction des échéances électorales prochaines.¹² Mais ce qui est évident, c'est que

¹² Dans une émission appelée «Ku Nama» le 16/09/2007 à la Radio Isanganiro, l'ancien Président Buyoya Pierre, dans son désormais franc-parler indique que le pouvoir actuel a

certains programmes ne seront pas réalisés aussi longtemps que les armes ne sont pas retirées de la population. C'est notamment la lutte contre l'impunité et le fonctionnement de la justice transitionnelle.

Le Gouvernement a quand même adopté un programme appelé «*Désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères*» inscrit dans le CSLP parce qu'il concevait le désarmement des populations civiles comme «un défi majeur» pour aboutir à une paix durable. Dans cette perspective, le gouvernement compte notamment mettre en place un programme «Arme contre Développement» dont l'objectif est de désarmer toute la population civile cible. Ce programme va mobiliser la population pour le renforcement de la paix et de la sécurité afin qu'elle adhère sans réserve au programme de désarmement et de lutte contre la prolifération des armes de toute sorte. Il va lancer des programmes visant l'occupation et l'emploi des jeunes démobilisés et ex-combattants afin de les maintenir dans leurs terroirs.

La population est en attente de la mise en application de ces programmes comme elle l'exprime quotidiennement.

1.3 Dérapages de certains membres des corps de défense et de sécurité

Au Burundi, certains éléments des forces de l'ordre et de la sécurité sont à l'origine de l'insécurité de la population.

Des cas de violence exercée par les policiers ou les militaires sont quotidiennement rapportés par les radios locales.

Si l'on cite les exemples les plus récents, (1) à la fin du mois de septembre, au Lycée Kiganda dans la province de Muramvya, un policier a lancé une grenade dans une salle où des élèves étaient en train de clôturer leur camp de travail. (2) Le 29/09/2007, à Ngozi, un policier a tiré sur une foule qui participait à l'émission «TUMARANE IRUNGU» alors qu'il assurait l'ordre dans cette même émission. (3) A Bugarama, dans la commune et la

des difficultés à appliquer la constitution parce que, ayant perdu la majorité à l'Assemblée Nationale, a peur et gère les affaires en fonction des élections de 2010.

province de Muramvya, un militaire a tiré sur une gestionnaire de cabaret qui est morte sur-le-champ, il se donna la mort par la suite.

Plusieurs autres violences sont imputées aux policiers de la police présidentielle, le Service National de Renseignement (SNR).

Dans sa conférence de presse du 4/10/2007, le Directeur Général de la Police Nationale, le Général A. Guillaume BUNYONI, a reconnu que certains éléments de la police Nationale perturbent la sécurité et l'ordre. Le Président de la République lui-même, dans ses rencontres avec les forces de l'ordre ne cesse de les mettre en garde. Il a réitéré cette mise en garde aux militaires de la 2^{ème} région militaire et aux policiers de la 3^{ème} région à Cendajuru le 5/10/2007.

Cette violence exercée sur les populations par ceux-là même qui étaient censés les protéger jette du discrédit sur tous ces corps qui sont devenus pour cela comme des sources d'insécurité pour certains et qui se sentent en danger quand ils voient un policier ou un militaire.

Remarquons quand même que le Gouvernement a déjà réalisé la gravité du problème. Selon le Directeur Général de la Police Nationale, le Général A. Guillaume BUNYONI, des formations sont en train d'être initiées pour voir comment renverser la vapeur. Cela se fait dans le cadre d'un programme appelé «*Professionnalisation des corps de défense et de sécurité*» qui accompagne les réformes en cours au sein des corps de défense et de sécurité.

Selon le Programme d'actions prioritaires pour la mise en application du CSLP la professionnalisation des corps de défense et de sécurité passera par le renforcement des capacités de la PNB, des FDN et du Service National de Renseignement (SNR). Il s'agira d'élaborer des textes réglementaires spécifiques régissant ces corps, d'harmoniser la formation après l'intégration, d'organiser des formations professionnelles

Chapitre 2: Gouvernance politique: dysfonctionnements institutionnels

2.0 Introduction

En l'an 2005, le Burundi s'est doté de nouvelles institutions après une bien longue période de crise sociopolitique. La mise en place des institutions élues par les citoyens eux-mêmes est donc un pas assez important sur le chemin de la voie de la bonne gouvernance politique. Mais si les élections libres et démocratiques sont évidemment un des principes fondamentaux de la bonne gouvernance politique, elles ne constituent qu'un moyen et non une fin dans la quête citoyenne de cette bonne gouvernance.

Les institutions, une fois mises en place par la voie démocratique, doivent ensuite fonctionner, pour permettre aux citoyens de jouir des dividendes des promesses électorales.

Si on jette un regard rétrospectif sur la vie politique burundaise, l'on constate malheureusement que l'année 2007, la deuxième que le parti CNDD-FDD est au pouvoir, a été caractérisée par un dysfonctionnement des institutions, sans précédent dans les annales de la gouvernance burundaise.

2.1 Genèse du dysfonctionnement des institutions.

La genèse du dysfonctionnement des institutions que le Burundi a connu cette année est à situer dans le dysfonctionnement même du parti politique au pouvoir et dans ses rapports avec les institutions qui en sont issues

Il était présumé et même démontré pour la majorité des observateurs que le parti au pouvoir, précisément son président, Hon. Hussein RADJABU, interférait dans tous les espaces décisionnels. Il était dit dans l'opinion qu'il imposait la nomination à tous les postes importants de responsabilité.

Des exemples illustraient aussi qu'il attribuait les marchés publics les plus importants¹³ et exerçait une mainmise terrible sur l'appareil judiciaire. Le parti était même allé jusqu'à imposer une ligne de conduite aux membres de l'Exécutif, bref le parti au pouvoir était devenu comme un parti Etat.

L'Honorable HUSSEIN RADJABU était accusé par les siens d'être à la base d'une mauvaise gestion du parti. Il semblerait que ses interférences politiques dans les instances politiques décisionnelles en lieu et place des autorités institutionnellement habilitées, avaient dépassé les limites de l'acceptable.

Ce dysfonctionnement va prendre une nouvelle tournure avec l'éviction du même Hussein Radjabu de la tête du CNDD-FDD, le 7/2/2007 à Ngozi en le remplaçant par l'Ambassadeur Jérémie NGENDAKUMANA.

Cette destitution de H. Radjabu va créer deux camps au sein de ce parti : le camp dit des «pro-Radjabu» ouvertement opposé à la nouvelle gouvernance du CNDD-FDD et, le reste, fidèle au nouveau président du parti (Ambassadeur Jérémie NGENDAKUMANA) et au Président de la République, qui incarnaient ce changement.

Cette opposition ouverte constituée des pro-Radjabu va pousser le Président de la République à procéder aux remplacements à certains postes de responsabilité jusqu'au remaniement ministériel¹⁴.

L'opposition des pro-Radjabu va se radicaliser davantage avec la destitution spectaculaire¹⁵ et inattendue¹⁶ de la Présidente de l'Assemblée Nationale,

¹³ Témoignage apporté à la presse locale par le gagnant du marché de réhabilitation de la Route Rumonge

¹⁴ C'est dans cette foulée que Mme Marina Barampama, IIème Vice-Présidente fut démise de ses fonctions le 8 février 2007, pour cause d'insubordination et d'incompétence (voir Décret n°100/51 du 8/2/2007)

D'autres ministres seront remplacés notamment M. KARENKA Ramadhani et Jean BIGIRIMANA par la nomination de Mme Hafsa MOSSI et M. Abdallah TABU, respectivement Ministre de la communication et porte parole du gouvernement et Ministre de la planification par le décret N° 100/60 du 12/2/2007.

Mme Immaculée NAHAYO le 16/03/2007. A ce jour, vingt deux défections du parti FDD-CNDD ont été déjà enregistrées.

2.2. Différents protagonistes du dysfonctionnement institutionnel

Comme nous venons de le souligner plus haut, la destitution de la Présidente de l'Assemblée Nationale, Mme Immaculée NAHAYO a surpris plus d'un, dans la mesure où l'opinion n'avait jamais eu vent des faits qui lui étaient reprochés. Afin de pouvoir réunir la majorité exigée pour opérer cette destitution, le parti au pouvoir a dû négocier des avantages avec les principaux partis présents à l'Assemblée Nationale, à savoir l'UPRONA et le FRODEDU. Selon les déclarations des responsables de ces partis, il aurait promis au premier un ministère supplémentaire au nombre de ministères que lui garantit la Constitution, surtout qu'un groupe parlementaire lui avait été refusé, et au second, il aurait promis notamment d'entrer au gouvernement conformément à la Constitution, chose qu'il avait réclamé depuis le début de cette législature.

C'est donc dans la mesure où, avec la défection de certains membres de son parti, le CNDD FDD jusque là majoritaire à l'Assemblée Nationale, ne réunissait plus la majorité décisionnelle pour influencer le vote des lois, qu'il a fait appel à ses opposants moyennant des promesses.

Au lendemain de la destitution de la Présidente de l'Assemblée Nationale commencèrent les énervements, puis le blocage. En effet, le FRODEBU et l'UPRONA, s'attendaient à ce que « le coup de main » donné au CNDD-FDD pour se débarrasser de la Présidente de l'Assemblée Nationale jugée pro-Radjabu soit récompensé.

¹⁵ Ceux qui ont regardé la télévision nationale ce jour là ont remarqué combien cette séance de destitution de la présidente de l'Assemblée Nationale était transformée en comédie joué principalement par les pro-Radjabu qui s'opposaient ouvertement à cette destitution.

¹⁶ Selon le quotidien gouvernemental le Renouveau, l'ordre du jour était plutôt l'adoption de deux projets de loi et des questions orales à adresser au Ministre des finances et à celui qui a en charge la lutte contre le SIDA.

Seulement voilà, la « récompense » tarda à venir, les promesses tardèrent à être honorées et, les députés de ces deux partis, soutenus par les députés réfractaires du parti au pouvoir, vont bouder les travaux de l'Assemblée Nationale et pour plusieurs mois. Les travaux resteront paralysés pendant plus de sept mois et ceux du gouvernement aussi en quelque sorte, parce qu'il est tout à fait logique que les performances de l'Exécutif soient compromises du moment que l'instance législative ne joue plus son rôle.

2.3 Absence d'une culture du dialogue

Le blocage observé à l'Assemblée Nationale qui causa un dysfonctionnement criant des autres institutions, peut être compris comme une conséquence de l'absence de dialogue entre les différents protagonistes. Des partenaires variés, notamment les organisations de la société civile, les confessions religieuses, la communauté internationale, etc., ont tous lancé plusieurs appels au dialogue entre les protagonistes afin de voir les blocages levés, mais en vain.

Le minimum de séances de dialogue que le pouvoir a organisées à l'intention de l'opposition furent caractérisées par un manque de confiance notoire entre les partenaires¹⁷, un dialogue de sourds tout simplement.

Sept mois après le blocage de toutes ces institutions, le Président de la République s'est résolu finalement au dialogue, si l'on se réfère à son message à la nation du 27 septembre 2007. Ce qui a abouti à la nomination de la nouvelle équipe gouvernementale ce 14 novembre 2007.

Autant le pouvoir issu du CNDD-FDD a pris trop de temps à engager le dialogue avec le PALIPEHUTU-FNL,¹⁸ autant il en a pris pour engager des pourparlers avec l'opposition. Et pourtant, tout montrait que, dans un contexte politique où le pouvoir n'a plus de majorité parlementaire, il n'y avait pas plusieurs solutions possibles. Ou bien, ce devrait être le partage

¹⁷ Ceci était très perceptible dans leurs déclarations publiques respectives.

¹⁸ Evaluation de l'action du Gouvernement post-transition, une année de pouvoir, OAG, Bujumbura, septembre 2006

du pouvoir avec l'opposition par la voie du dialogue, ou alors la démission du Gouvernement.

2.4 Instabilité permanente des institutions

La gouvernance au Burundi en 2007 fut aussi caractérisée par une grande instabilité des institutions, tant nationales que locales.

En plus du blocage à l'Assemblée Nationale susmentionné, qui a beaucoup déstabilisé le gouvernement dans sa mission, l'on note également que le gouvernement lui-même fut remanié à plusieurs reprises. Et dans un corps qui, pour bien assumer sa mission, se doit d'être soudé, les remaniements répétés sont un signe criant et sonnante de manque de stabilité. Ainsi :

- Le 15/1/2007, un Ministre des Finances est démis de ses fonctions, il sera remplacé deux jours après ;
- Le 23/1/2007, les Ministres de l'Agriculture et de l'Elevage, celui de la Planification du Développement et de la Reconstruction, ainsi que celui du Commerce et de l'Industrie sont remplacés ;
- Le 8/2/2007, la Deuxième Vice Présidente de la République, Mme Marina BARAMPAMA est démise de ses fonctions¹⁹, accusée d'incompétence et d'insubordination. Elle sera remplacée le lendemain par M. Gabriel NTISEZERANA²⁰ ;
- Le 12/2/2007, le Ministre de la Communication et porte parole du Gouvernement ainsi que celui de la planification sont remplacés ;
- Le 13/7/2007, un nouveau remaniement ministériel intervient. Ce remaniement, qui était pourtant attendu, fut fortement contesté par les partis politiques de l'opposition notamment l'UPRONA²¹ et le FRODEBU, dans la mesure où ces deux

¹⁹ Décret N°100/51 du 8/2/2007

²⁰ Décret N°100/54 du 9/2/2007

²¹ Le désistement du Dr SAHINGUVU Yves, de l'UPRONA, au poste de Ministre de la Santé Publique, le maintien dans ce gouvernement des personnalités soi-disant représentant le

partis espéraient être consultés et proposer des membres à nommer dans ce gouvernement, en vertu de l'article 129 de la Constitution.

- Le 07/11/2007, le Premier vice président de la République, Dr Martin NDUWIMANA, démissionne de ses fonctions et Dr Yves SAHINGUVU le remplace.
- Le 14/11/2007, un nouveau gouvernement²² comprenant 19 ministres et 7 Vice - Ministres est nommé, à la satisfaction, heureusement, des protagonistes politiques. Cependant, la nouvelle structure du gouvernement exigera des précisions sur les attributions des Vice ministres, des restructurations profondes des ministères et une actualisation des politiques sectorielles.

En plus de cela, le Burundi aura connu, en moins d'une année, trois Gouverneurs de la Banque de la République, quatre Ministres de la Santé et trois Vice- présidents de la République.

L'instabilité a été également marquée par les rumeurs qui étaient véhiculés et versés dans l'opinion sur le renversement des institutions:

1° Dans sa parution du 6 avril 2007, l'hebdomadaire d'opinion «*Arc en Ciel*» a développé une information selon laquelle le Parlement serait en train de se préparer à destituer le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA. Cette information fut développée en référence à une lettre que le Sénat venait d'adresser au Président de la République dans laquelle il signale au Chef de l'Etat que la composition de son Gouvernement n'a pas respecté la Constitution. Le Président du Sénat fut

FRODEBU alors que celui-ci les avait déjà exclues de ses rangs, tout cela constituait des signes qui ne trompent pas de la fragilité de ce nouveau gouvernement.

²² Voir la liste en annexe

obligé de tenir une conférence de presse pour démentir cette information.

2° Dans ses éditions du mois d'août 2007, en pleine crise institutionnelle entre le gouvernement et l'Assemblée Nationale, la RPA a diffusé une information qui faisait état d'une préparation d'un simulacre de coup d'Etat dans l'entourage du Chef de l'Etat, dans l'objectif de créditer la thèse de l'instauration d'un Etat d'exception.²³

Au cours de l'année 2007, l'instabilité a également caractérisé les institutions à la base, essentiellement l'institution communale.

L'on a observé pendant cette année une importante déstabilisation de plusieurs conseils communaux comme cela fut le cas dans les communes Rumonge, Kabezi, Mutimbuzi, Buterere, Ryansoro, Rugombo qui ont déferlé la chronique médiatique, etc. Certains administrateurs destitués sont allés jusqu'à saisir la Justice. L'exemple étant celui de la Commune de Mutimbuzi. D'autres encore ont alimenté le dysfonctionnement des institutions nationales²⁴. Il est évident qu'un conseil communal qui manque de cohésion interne ne pourra pas penser et orienter le développement de la commune. Et un administrateur communal qui travaille sous menace ne peut prendre aucune initiative pour développer sa commune. Le cas typique de l'instabilité de l'institution communale fut celui de la commune Rugombo qui a passé sept mois sans comptable; empêchant ainsi le conseil communal de voter le budget de la commune par manque d'outils, empêchant même l'inspection de finances d'exercer son contrôle.²⁵

Face à tout cela, l'opinion estime que le silence, l'indécision, l'absence de réaction ou de prise de position publique et à temps du Chef de l'Etat face à ce genre de situations ont favorisé l'enlisement de la situation. Il en est de

²³ Cette information fut maladroitement démentie, non sans peine, par le porte parole du Président de la République.

²⁴ Le FRODEBU a posé notamment, comme condition de s'engager dans le dénouement de la crise institutionnelle, la réhabilitation des administrateurs de Rumonge et de Ryansoro

²⁵ Reportage de Spès Kabanyana, correspondante de la Radio Isanganiro à Cibitoke

même du retard mis dans la mise en place d'un gouvernement longtemps annoncée à l'avance, entraînant ainsi une démobilisation et une démotivation au sein des services publics.

2.5 Violation de la constitution

Lors de son investiture, à son entrée en fonction, le Président de la République a juré qu'il allait respecter scrupuleusement la Constitution. Cela ne s'est pas toujours traduit dans la réalité de la part du Président de la République, tel que le révèlent certains cas.

Déjà dans la composition du tout premier gouvernement, au début de la législature du CNDD-FDD, le FRODEBU s'est plaint de ne pas bénéficier des places suffisantes au gouvernement conformément à l'article 129 de la Constitution. A ce propos, la chambre haute du Parlement a adressé une correspondance au Président de la République dans laquelle il signifiait à ce dernier que « *certaines dispositions de la constitution n'ont pas été observées* ». Le Sénat signale notamment que « *la composition du gouvernement actuel n'est pas conforme aux prescrits de la constitution en ce qui concerne l'origine des membres.* » Jusqu'aujourd'hui, la composition du gouvernement n'a pas encore reflété les dispositions de la constitution en la matière.

Les partis de l'opposition ayant constitutionnellement droit de faire partie du gouvernement se plaignent toujours de ne pas avoir été consultés dans le dernier remaniement.

En outre, la constitution de la République du Burundi, dans son article 1^{er}, stipule que « *Le Burundi est une République indépendante, souveraine, laïque, démocratique, unitaire et respectant sa diversité ethnique et religieuse* ». Bien plus, le Chef de l'Etat étant une Institution, ses actions sont officielles et doivent être caractérisées par une certaine neutralité.

Et pourtant, tous les messages du Président de la République à la Nation, tous ses discours officiels, toutes les rencontres à caractère officiel, toutes ses réunions, commencent par des prières, qui constituent une manifestation ostentatoire de ses propres convictions religieuses devant un public composite de toutes sortes de tendances religieuses. L'on peut

craindre un risque de dé-laïcisation de la République si cette démonstration religieuse n'était pas modérée. Notons, à cet effet d'ailleurs que, de temps à autre, le garant suprême de la Constitution de cette République Souveraine ne cesse de proclamer haut et fort qu'il n'a pas été élu par les hommes, mais par Dieu. Serait-il une mise en cause du principe démocratique du pouvoir du peuple de désigner ses propres représentants? :

Il est d'ailleurs regrettable qu'actuellement, les jeunes écoliers ne sachent plus chanter l'Hymne National suite à la suppression du salut des couleurs nationales avant le début des classes.

Remarquons quand même des efforts dans l'observation de certaines dispositions de la constitution qui étaient jusque là violées. C'est notamment, la mise en place d'un service National de la législation²⁶ qui aura notamment pour tâche, de traduire systématiquement les textes de lois en langue nationale. L'on peut signaler que le projet de loi portant révision du code pénal va entre autre bannir la torture pour l'endiguer, on l'espère, tellement elle avait pris des allures particulièrement inquiétantes comme le montre le dernier rapport des droits de l'homme au Burundi de la ligue ITEKA²⁷.

Enfin, la Constitution de la République du Burundi prévoit d'autres structures qui, jusqu'ici, ne sont pas encore mises en place, notamment l'OMBUDSMAN, alors que cela a été annoncé par le Chef de l'Etat dans son message à la Nation en décembre 2006.

²⁶ Voir Décret n° 100/195 du 26/6/2007

²⁷ Ligue Iteka, Rapport d'annuel sur la situation des Droits de l'Homme: Synthèse. Edition 2006, p10.

2.6 Des faits qui fragilisent et menacent l'exercice de l'autorité

Des promesses concrètes non tenues peuvent avoir des conséquences assez graves sur la conception de l'autorité en général et sur la crédibilité de l'autorité qui ne tient pas ses promesses en particulier.

En effet, dans son discours prononcé à l'occasion de la Fête Internationale du Travail, le 1/5/2007, le président de la République a promis aux fonctionnaires de l'Etat, une augmentation salariale de 34% à partir de la fin du mois de juillet 2007. En septembre 2007, la Ministre des Finances annonce dans une conférence de presse que lorsque cette mesure va entrer en vigueur elle le sera avec rétroactivité. Une contradiction n'a pas tardé à éclater de la bouche de la même Ministre des Finances. En date du 30 octobre 2007, dans une autre conférence de presse, elle annonce que la mesure d'augmenter les salaires de 34% entrera en vigueur à partir de janvier 2008 sans rétroactivité.

En outre, dans le même discours du Chef de l'Etat du 31 avril 2007, une augmentation du prix du kilogramme de café au producteur a été promise, mais les services techniques ont réinterprété ce discours dans le sens de dire que ce n'était pas une promesse alors qu'elle en était bien une au moment de la profération pour couper court à des grognes qui commençaient à naître parce que la mesure tardait à être appliquée.

Il existe d'autres mesures spontanées, à caractère administratif qui sont de nature à fragiliser l'exercice de l'autorité.

En effet, il s'agit essentiellement de l'intervention du chef de l'Etat dans les conflits administratifs qui devraient être réglés dans le respect strict des procédures administratives.

A ce titre, l'on citera comme exemple, la destitution du Directeur du centre hospitalo-universitaire de Kamenge par le Président de la République séance tenante, lors d'une rencontre avec le personnel de ce centre. L'on peut se demander pourquoi il n'a pas voulu respecter les procédures administratives en la matière pour faire respecter la hiérarchie.

L'on peut citer aussi l'intervention du chef de l'Etat dans le conflit entre la SOGEPU²⁸ et l'association des rabatteurs au mois de mai 2007. Ainsi, le Maire de la ville qui était l'autorité hiérarchique habilitée à se pencher sur la question, a été court-circuité par cet interventionnisme du chef de l'Etat.

Il est encore intervenu pour lever une mesure prise par les gestionnaires du marché central de Bujumbura, une mesure qui avait été prise pour la promotion de la sécurité et la propreté de la ville en général et du marché central en particulier.

La population en est venue à exploiter cette faille si bien qu'aujourd'hui les citoyens contournent très facilement et très gaillardement les autorités locales de proximité, pour aller exposer leurs problèmes quotidiens au Président de la République qui possède, pourtant beaucoup d'autres dossiers d'envergure nationale à étudier. Plus de deux mille demandes d'audience seraient en attente à en croire les propos du Porte parole du président sur la voie des ondes dans une de ses sorties médiatiques récentes.

2.7. La diplomatie burundaise : prudence exige

Le Burundi entretient depuis longtemps des relations diplomatiques privilégiées avec certains pays de l'Occident et de l'Asie. Ces derniers sont beaucoup intervenus dans tous les secteurs de la vie de notre pays: développement, santé, éducation, énergie, environnement, infrastructures, etc. Les liens avec ces pays doivent être renforcés.

Il est cependant regrettable que certains écarts, et même de l'arrogance, se soient manifestés surtout avec les interventions du Ministre KARENKA Rhamadhani alors Ministre de la Communication, des Relations avec le Parlement et Porte Parole du Gouvernement, lorsqu'il s'exprimait devant les diplomates accrédités à Bujumbura sur la vente de l'avion FALCON 50 S/N64. Eu égard à l'incident, le retour de ce dernier comme Ministre de l'Intégration Régionale avait surpris plus d'un.

²⁸ SOGEPU : Société de Gestion des Parkings Urbains

Actuellement, le Burundi semble prendre l'initiative d'établir des liens avec des pays dont la gouvernance est mise en doute sur l'échiquier international. C'est le cas du Soudan²⁹ qui est pointé du doigt pour son soutien aux terroristes (tel AL QAIDA) et aux intégristes musulmans, sans oublier la violation des droits humains au Darfour. Les dirigeants de notre pays doivent s'engager prudemment dans cette initiative et s'assurer de la pertinence et de la rentabilité de tels liens. Les relations avec le Soudan risquent de coûter cher au Burundi au moment où ce dernier doit soigner l'image du pays par une diplomatie qui puisse garantir la confiance des partenaires et faciliter la mobilisation des fonds pour la reconstruction nationale.

²⁹ Presse nationale à l'occasion de la visite du Président du Soudan au Burundi du 3 au 5 novembre 2007

Chapitre 3: Gouvernance économique: crise économique persistante

3.0. Introduction

Dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), le renforcement de la gouvernance économique est envisagé de manière explicite.

En effet, la crise a beaucoup affaibli les services de l'Administration économique et financière de l'Etat et les principales lacunes sont notamment: i) une allocation non optimale des ressources publiques ; ii) la faiblesse en matière de coordination de l'aide, et de planification stratégique et de gestion des politiques économiques et sociales.

Face à cette situation, le gouvernement s'est engagé à renforcer la bonne gouvernance économique en orientant son action sur : i) la création d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la transparence dans la gestion ; ii) la lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières ; iii) la mise en place d'un comité national de coordination de l'aide; iv) la restauration des capacités de pilotage économique.

Pour renforcer la transparence dans la gestion de l'Etat et arriver à une allocation optimale des ressources publiques, des mécanismes institutionnels ont été mis en place. Il s'agit : i) d'un observatoire indépendant de lutte contre la corruption, impliquant le secteur privé, la société civile, la presse et tous les autres acteurs intéressés ; ii) d'une Cour des Comptes indépendante qui rapportera de l'exécution du budget de l'Etat au Parlement ; iii) d'une inspection générale de l'Etat ; iv) de la revue des dépenses publiques.

Le gouvernement annonce qu'il s'efforcera à promouvoir d'autres mécanismes institutionnels qui devront permettre de faciliter : i) l'accès aux informations sur l'origine et l'usage des fonds publics ; ii) la réforme des lois et règlements relatifs notamment aux avantages et aux incitations fiscales et douanières ainsi que des marchés publics ; iii) la mise en place de mécanismes incitatifs favorisant l'élimination des pratiques de corruption, notamment ceux permettant de récompenser l'intégrité et d'améliorer les

conditions des agents publics, tout en les soumettant à des contrôles et à des sanctions effectives ; iv) l'adoption de la loi anti- corruption .

Parallèlement, le gouvernement a promis d'initier des actions de renforcement des communautés et de la société civile afin que tous les acteurs puissent participer à la conception, à la gestion et au suivi des activités de développement. Il annonce aussi que, pour renforcer les processus participatifs, les organisations de la société civile, surtout au niveau des communautés, seront renforcées afin de leur permettre de jouer un rôle effectif en terme de développement local.

Dans son message à la Nation le 31 décembre 2006, le Président de la République a fait le tour des réalisations de l'année écoulée et a annoncé une série de programmes à réaliser durant l'exercice 2007 aussi bien dans les secteurs économiques que dans les secteurs sociaux. Certaines mesures visent la bonne gestion des ressources publiques dont le renforcement des institutions impliquées dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques. La création d'une brigade anti-corruption et l'affectation de ressources humaines chargées de traquer les coupables de corruption et de malversations économiques figuraient parmi les actions envisagées. Des actions en rapport avec la privatisation, le processus d'intégration régionale et de redynamisation du secteur de la production ont été aussi annoncées.

Malgré ces bonnes intentions, des facteurs moins favorables et des dérapages constituant des entraves à une bonne gouvernance ont été décelés ici et là pendant l'année 2007. Dans les lignes qui suivent, nous allons dégager les éléments saillants qui se sont démarqués au cours de cette année.

3.1. Précarité des conditions de vie des Burundais

Le dernier classement sur base de l'indicateur de développement humain place le Burundi au 169^{ème} rang sur 177 pays³⁰.

Le PIB est de moins de 100 USD par an et par habitant. Le pays fait aussi face à une disette qui frappe souvent les populations suite au caprice des saisons et à des catastrophes naturelles. Les populations ne sont pas suffisamment encadrées et le travail des moniteurs agricoles, là où ils existent, n'atteint pas les performances souhaitées.

En matière de logement et d'habitat, il n'existe pas de politique claire pour promouvoir un habitat décent en faveur des populations rurales. Et même pour la majorité des salariés, l'accès au premier logement reste problématique et même un rêve.

Les Burundais vivent une pauvreté extrême alors que les prix des produits de consommation courante n'ont fait qu'augmenter. C'est le cas de l'eau et de l'électricité, du sucre, des produits de la BRARUDI et du carburant ainsi que les produits vivriers.

Ce qui est davantage déplorable est que même les prix officiellement annoncés ne sont pas respectés. Les commerçants se permettent de fixer eux-mêmes un prix supérieur au dos du consommateur sans que les personnes habilitées n'osent agir contre ces pratiques. Les services chargés du suivi et du contrôle de leur mise en application devraient jouer pleinement leur rôle.

En dehors de l'impact de la guerre, l'économie burundaise se heurte à d'importantes rigidités structurelles, telles qu'une agriculture vivrière dominante mais à très faible productivité, une capacité d'exportation limitée et en nette régression en ce qui concerne son principal produit générateur de devise, le café, ou encore un secteur secondaire au tissu très limité et lourdement handicapé par l'enclavement.

³⁰ Source : CSLP 2007-2010

L'évolution des investissements constitue l'autre indicateur visible de la crise économique du pays. Alors que le taux d'investissement annuel se situait en moyenne autour de 15% du PIB au début de la décennie, il est descendu en dessous de 6% entre 1998 et 2000³¹. Ce recul de l'investissement pendant la période de crise traduit une dynamique de décapitalisation de l'économie burundaise. Il s'explique essentiellement par la réduction de l'aide extérieure qui, par le passé, assurait le financement de l'essentiel des programmes d'investissement.

L'aide publique au développement qui enregistrait une progression régulière au début des années 1990 a connu une diminution considérable au cours de la crise. De près de 320 millions de dollars en 1992, le volume total de l'aide est passé en dessous de la barre de 100 millions en 2006 et cela a entraîné de forts dérapages au niveau des opérations de l'Etat.

C'est ainsi que le financement du déficit public s'est essentiellement opéré à travers l'endettement de l'Etat auprès du système bancaire et la suspension des engagements du Trésor envers les bailleurs de fonds, de sorte que le stock des arriérés extérieurs a atteint \$178 millions à la fin de l'année 2004.

Le recours au financement bancaire du déficit budgétaire (avances de la Banque de la République) pour subvenir aux besoins de fonctionnement de l'Administration a contribué à l'expansion de la masse monétaire, qui est passée de 36 Milliards à la fin de l'année 1992 à 186 Milliards en 2004, à l'accélération de l'inflation. Le dollar américain, qui équivalait à 200 FBU en 1992 est passé à plus de 1050 FBU en 2007.

Cette crise des finances publiques tire son origine de la conjonction des paramètres suivants : des recettes drastiquement réduites, des dépenses de fonctionnement largement incompressibles, une pression importante des dépenses de sécurité, un service de la dette peu soutenable et une dépréciation rapide du franc burundais.

³¹ Source : CSLP

Il convient de souligner que le BURUNDI a bénéficié d'un allègement de la dette et que les fonds de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) peuvent être intégrés dans le budget de l'Etat et contribuer à la mise en oeuvre des programmes éligibles à ces fonds.

Enfin, il sied de mentionner que le Burundi ne dispose pas de politique de l'emploi. Il en résulte un accroissement considérable de jeunes lauréats des diverses institutions de formation qui ne parviennent pas à s'intégrer professionnellement. Le pays se prive ainsi d'une main d'œuvre jeune, dynamique et encore pleine d'énergies. Et même pour les travailleurs en activité, il n'existe pas de politique salariale.

3.2. Absence de budgétisation par objectifs et incertitude du Budget 2007

Le programme du Gouvernement ne peut s'exécuter qu'à travers un budget conséquent. Ce dernier est un outil de mise en oeuvre du programme du Gouvernement qui reflète les priorités accordés à l'un ou l'autre secteur et l'importance des secteurs les uns par rapports aux autres.

Le budget constitue l'expression manifeste de la politique mise en oeuvre par un Etat. Il indique et détermine les grandes orientations des politiques publiques relatives notamment à l'activité économique et à la redistribution du revenu national.

D'emblée, il convient de faire remarquer que, comme pour les budgets précédents, le budget 2007 reflète une absence de budgétisation par objectifs et par programmes. Il n'existe pas de liens apparents entre les objectifs du PAP 2007-2010 et encore moins avec les objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le budget 2007 présente des recettes maigres pour un Etat (428 828 670 422 BIF en recettes contre 445 345 226 204 BIF en dépenses). Il prévoit ainsi un revenu annuel moyen d'un montant de 57 700FBU an par habitant. Par ailleurs les recettes intérieures dépendent essentiellement des produits fiscaux. On note également que la ressource «dons» a pris une importance

remarquable dans les recettes de l'Etat. Aussi, dans un pays qui sort de la guerre et où les besoins en reconstruction sont énormes, il n'est pas encourageant de voir que la part réservée aux investissements est minime.

Il sied de noter que la révision du Budget 2007 n'a pas eu lieu et que la préparation du Budget 2008 prend du retard alors qu'il devait être analysé au cours de la session parlementaire du mois d'octobre 2007 en cours.

3.3. Résultats de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds: une opportunité mal saisie

En mai 2007, une table ronde des Bailleurs de Fonds s'est tenue à Bujumbura. A cette occasion, le Gouvernement du Burundi a présenté le PAP 2007-2010 de la mise en œuvre du CSLP. Ce PAP comprend les quatre axes d'intervention suivants :

- La promotion de la bonne gouvernance et de la sécurité ;
- La promotion d'une croissance économique durable et équitable
- Le développement du capital humain ;
- La lutte contre le VIH/SIDA;

En matière de bonne Gouvernance, le PAP prévoit beaucoup d'actions en rapport avec la mise en place et la consolidation : i) d'institutions publiques démocratiques ; ii) d'un cadre juridique protecteur des droits de l'homme ; iii) d'un appareil administratif neutre, compétent et efficace ; iv) d'une gestion publique transparente ; v) d'un système judiciaire efficient et indépendant ; vi) d'un cadre de décentralisation soutenant la gouvernance locale et le développement à la base.

A l'issue de la Table Ronde, les Bailleurs de fonds ont spontanément accepté d'appuyer le Burundi pour environ 655 millions de dollars américains, un montant qui dépasse les 640 millions que sollicitait le Gouvernement burundais. Cependant, des conditions ont été posées notamment une garantie de la bonne gestion des ressources, le retour de la

paix et de la sécurité incluant la poursuite de négociations avec le PALIPEHUTU/FNL, l'élaboration d'un plan d'action de mise en application des recommandations du Rapport d'Audit International sur la vente de l'avion présidentiel « FALCON 50 S/N 66 » et des clarifications sur les massacres de Muyinga et ceux perpétrés contre les réfugiés congolais à Gatumba en 2005.

Il est pertinent de rappeler en passant qu'en mars 2007, un programme de Bonne Gouvernance appelé «Gutwara Neza» et financé par l'Union Européenne a démarré ses activités.

Ce programme a pour objectif d'appuyer la bonne gouvernance au Burundi conformément au programme d'action prioritaire du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

L'objectif global de l'intervention de ce programme est de contribuer au renforcement du processus de paix et de croissance au Burundi dans une perspective de lutte contre la pauvreté, de développement durable et d'égalité des genres.

Trois composantes constituent la structure de ce programme:

- une composante «renforcement de l'Etat de droit»
- une composante «gestion transparente et équitable des affaires publiques»
- une composante «décentralisation»

On peut espérer que ce programme pourra donner un peu plus de tonus à la bonne gouvernance au Burundi eu égard aux groupes ciblés. Il s'agit notamment des services centraux du Ministère de la Justice, des services judiciaires, de la police, du Ministère de la Bonne Gouvernance, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale (dont l'Inspection Générale de l'Etat, la Brigade anti-corruption, la Cour anti-corruption, la Cour des Comptes, le Centre de Perfectionnement et de formation en cours d'emploi devenu «l'Ecole Nationale d'Administration».

3.4. Intégration économique régionale utile mais mal préparée

Le Burundi est entrée dans la zone de libre échange «East Africa Community» (EAC, en sigle), depuis Juillet 2007. Cela ouvre aux Burundais, certes, un espace plus large d'action, mais exige en retour, aux burundais en général et aux opérateurs économiques en particulier, un changement de certains comportements. Le pays doit s'organiser pour opérer les réformes législatives et économiques qu'exige ce nouveau partenariat (révision du code des investissements, révision du code du travail, révision du code fiscal, adaptation de la politique d'immigration, réformes scolaires, etc.).

Par ailleurs, le Burundi fait aussi partie de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC). On peut se poser la question de la pertinence et de l'intérêt d'appartenir simultanément à ces deux ensembles. Le Burundi doit **savoir choisir** pour ne pas disperser ses efforts et ses maigres ressources sans en tirer des avantages comparatifs.

L'économie burundaise doit penser «compétition», sinon, le marché de notre pays va être inondé par les produits de la région et tandis que les unités de productions burundaises seront mises à mal par des opérateurs plus agressifs et plus costauds. Manifestement, les opérateurs économiques burundais semblent peu préparés à ce nouvel environnement économique. Le nouveau Ministère chargé de l'intégration régionale doit y mettre les bouchées doubles pour garantir une véritable intégration et non une simple absorption.

Au-delà de cette intégration régionale, le Burundi est engagé dans un processus de partenariat économique avec l'Union Européenne. Un projet d'accord engageant les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ceux de l'Union Européenne est en passe d'être signé. Si le partenariat économique est une condition d'intégration régionale et internationale, il demande pour être utile et équitable un cadre juridique et économique interne capable de protéger l'économie nationale. Les organisations de la société civile burundaise ont saisi le Président de la République pour lui demander de surseoir à la signature de cet accord qui risque de ruiner l'économie burundaise mal préparée à ce partenariat.

3.5. Conseil économique et social inopérant

Dans son message à la Nation en décembre 2006, le Président de la République a promis la mise en place des conseils nationaux prévus par la Constitution du Burundi. Effectivement, un Conseil économique et social comprenant 20 membres a été mis en place par le Décret n° 100/123 du 18 mars 2007.

Les activités du Conseil Economique, Social et Culturel ont été lancées le 1er août 2007. C'est un organe consultatif et permanent ayant compétence sur tous les aspects économiques, sociaux et culturels du pays. Il est également chargé de formuler des suggestions au gouvernement susceptibles de renverser la tendance consécutive à la crise, en l'occurrence en matière de lutte contre la pauvreté.

Malheureusement ce Conseil n'est pas fonctionnel. Vu l'importance de sa mission, toutes les conditions devraient être réunies pour le rendre opérationnel. Au moment de la production de ce rapport, ce Conseil n'a pas encore obtenu le minimum pour travailler; même pas un bureau.

3.6. Transparence dans la gestion de la chose publique: une illusion

3.6.1. Persistance des cas de corruption et de malversations économiques

L'année 2007 aura encore une fois enregistré des dénonciations de cas de malversations économiques avec le dossier INTREPETROL³², celui de l'exploitation et de la vente illicite de minerais et bien d'autres. Les contradictions et les magouilles autour des dossiers du genre montrent à suffisance que le chemin de la lutte contre la corruption et les malversations économiques est encore long.

³² Ce dossier a coûté le départ en cavale de la Ministre des Finances Mme Denise SINANKWA et l'incarcération du Gouverneur de la Banque de la République, Isaac BIZIMANA

Pour cet exercice jusqu'en juin 2007, l'OLUCOME³³ a, elle seule, enregistré 1742 cas de dénonciations concernant la corruption et les malversations diverses dont 697 concernent la corruption et ce dans les domaines divers comme les douanes, la police, les marchés publics, la justice, l'éducation, le transport, les propriétés foncières, l'environnement, etc. Le dossier de vol de carburant à l'Assemblée Nationale aura aussi attiré l'attention de plus d'un.

La question de la prime de fin de carrière à la Banque de la République du Burundi a aussi attiré l'attention de l'opinion. Les montants encaissés par le Deuxième Vice Président de la République, Gabriel NTISEZERANA comme prime d'interruption de carrière, alors qu'il s'agit d'une promotion ne peuvent pas se justifier. Une clarification mérite d'être apportée à cette situation.

L'utilisation abusive du charroi de l'Etat par le parti au pouvoir lors de ses manifestations politiques constitue une autre forme de malversation économique à décourager. Le patrimoine de l'Etat ne peut en aucun cas se confondre avec les biens d'un parti, qu'il ait gagné les élections ou non. L'utilisation du charroi de l'Etat dans certaines affaires privées comme les constructions, le commerce, les activités agro pastorales constituent autant d'actes de malversations économiques répréhensibles.

3. 6.2. Gestion opaque des fonds de l'IPPTE³⁴ et des Fonds du pétrole nigérian³⁵

Par l'arrêté n° VP2/02 du 4 mars 2006, un comité national de suivi et de gestion des dépenses IPPTE, des appuis budgétaires a été mis en place par le Deuxième Vice Président de la République. Cependant, son fonctionnement a été bloqué et nul parmi les membres de la commission ne

³³ Rapport d'activités du premier semestre 2007 de l'OLUCOME

³⁴ IPPTE : Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

³⁵ Le pétrole nigérian serait une initiative qui allègerait les prix du carburant en faveur des pays pauvres dont le Burundi. Selon certaines sources, les montants de ces fonds seraient colossaux (voir article de Rukindikiza du 30/8/2007 sur le site «www.burundi.news»)

saurait expliquer comment les dossiers y relatifs, ont été traités, et qui les a traités.

Ce comité avait pour missions de:

- apprécier l'éligibilité au financement IPPTE des programmes et projets présentés par les Ministères sectoriels;
- émettre un avis sur les projets et programmes des dépenses à soumettre par le Gouvernement pour adoption au Parlement;
- proposer au Gouvernement des améliorations éventuelles au programme de dépenses IPPTE soumis à son appréciation
- faire le suivi et la gestion des appuis budgétaires;
- faire le suivi de la gestion de la dette.

Concernant les fonds provenant du pétrole nigérian, un secret couvre leur gestion et aucun mécanisme officiel de suivi de ces fonds n'est connu. Ne figurant pas dans la loi des finances, il est difficile de parler de transparence ou de gestion efficiente de ces fonds. C'est un dossier entouré d'une grande discrétion injustifiable dans un Etat qui se targue de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources publiques.

3.6.3. Absence de transparence dans l'attribution des marchés

Plusieurs cas de fraude dans l'attribution des marchés publics ont été signalés. Certains d'entre eux ont marqué l'année 2007 pour leur importance. Il s'agit notamment de la fraude dans l'attribution du marché de médicaments et d'équipements médicaux imputable à la Commission Nationale de Coordination et de gestion des Aides (sous tutelle de la Deuxième Vice Présidence de la République). Un cahier de charge qui cachait bien un délit d'initié a été confectionné en vue d'octroyer le marché à des sociétés préalablement bien ciblées sans respect d'aucune règle élémentaire des marchés publics. Après avoir débusqué cette fraude, ce marché a été gelé pendant plus de cinq mois. Ce qui a pour conséquence l'asphyxie des structures qui devaient en bénéficier.

Une fraude dans l'achat des denrées alimentaires pour le compte des agents de la police a été signalée. Au lieu de passer une commande de riz à la SRDI qui approvisionne habituellement les camps militaires et policiers, la

commande a été passée (dans l'irrespect des règles des marchés publics) chez un commerçant qui devait l'importer de Tanzanie, lequel a été incapable de pouvoir honorer ses engagements. Ce qui fut une menace sérieuse pour l'alimentation des policiers. La SRDI a subi un préjudice énorme dans la mesure où elle n'a pas pu écouler son produit se confrontant ainsi à la difficulté non seulement d'écouler son produit, mais aussi d'honorer ses engagements envers les riziculteurs.

Par ailleurs, les travailleurs de la REGIDESO ont dénoncé une irrégularité du dossier en rapport avec la réhabilitation des équipements des barrages de la Ruvubu et de Gikonge, tel qu'exprimé sur les ondes de la RPA le 12/10/2007.

Enfin, le Burundi vient d'acquérir un nouvel appareil de type ANTONOV 30 de la part du Soudan. L'opinion reste sous informée sur les conditions d'acquisition de cet avion et sur l'exploitation qui en sera faite.

3.6.4. Une course effrénée vers la privatisation de biens publics en l'absence de toute transparence

L'année 2007 s'est caractérisée par une course effrénée vers la privatisation de biens et services publics. Les principales privatisations qui méritent d'être signalées ici sont: la filière café, le COTEBU, l'Agence de Location du Matériel. C'est aussi la vente des actions que l'Etat détient à la Banque de Crédit de Bujumbura (au nom de la Burundi Coffee Company et l'OCIBU).

La filière café est un cas qui mérite une attention particulière. Des spéculations semblent se développer autour de sa privatisation. Un conflit ouvert est né entre l'Association Burundaise des Exportateurs de Café et un acheteur potentiel du café disposé à négocier directement avec l'Association des producteurs de café.

Aussi, les actions que l'Etat détient au sein de la BCB font l'objet de surenchère. Le risque qu'une poignée d'individus s'accaparent du patrimoine de l'Etat par des mécanismes peu orthodoxes est évident, il est

même permis d'affirmer qu'il y a eu délit d'initié pour le cas de la procédure de vente des actions de l'Etat à la BCB.

Pour le cas de la vente des actions de l'Etat à la BCB il est surprenant qu'une seule personne puisse à elle seule rafler 6000 actions d'une valeur de 171 700 FBU chacune, soit pour 1 030 200 000 FBU alors que le doute plane sur la capacité de la personne concernée à justifier la source de ces avoirs, si bien qu'il est autorisé de croire qu'il y a une personnalité qui n'ose pas personnellement apparaître mais qui se cache derrière ce prétendu candidat acquéreur.

Selon une certaine opinion, le changement à la tête de la Banque de Crédit de Bujumbura dicté par la Ministre des Finances, lequel entaché de plusieurs irrégularités, serait conçu dans le sens de faciliter les désordres observés autour de ce processus.

L'autorisation de privatisation du COTEBU a été consacrée par le Décret n°100/248 du 4/9/2007 tandis que celle de privatisation de l'Agence de Location du Matériel (ALM) a été formalisée par le décret n°100/38 du 19/1/2007. Celle de la privatisation du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics a été fixée par le décret n° 100/40 du 19/1/2007.

Dans cette vague de privatisation, une menace pèse aussi lourdement sur l'ONATEL, malgré le combat légitime mené par le Syndicat des travailleurs de cette institution.

La décision d'arrêter les activités du COTEBU et de renvoyer le personnel en chômage, le refus de négocier une convention collective devant fixer les indemnités de préavis et les indemnités de licenciement, le fait de licencier sans indemnités de préavis le personnel du COTEBU, le fait de maintenir au service toute la Direction du COTEBU et quelques agents constitue autant un acte de mauvaise gouvernance. Cette situation doit être gérée dans la transparence car il s'agit de biens publics en jeu. Cette transparence est d'autant plus recommandée que, depuis que les travailleurs du COTEBU ont été renvoyés au chômage technique, un conflit autour de l'application des statuts qui les lie au COTEBU est né et devrait être résolu avant que le nouvel acquéreur n'arrive.

La mise en œuvre du programme de privatisation au Burundi devrait être précédée d'une analyse préalable de l'impact sur les travailleurs et leur famille et l'économie nationale. L'implication des travailleurs dans tout le processus de privatisation devrait être institutionnalisée et formalisée pour garantir cette transparence. Bien plus, des mesures d'accompagnement de la privatisation devraient être envisagées pour contrer les conséquences négatives de la perte d'emploi et des revenus salariaux.

3.6.5. Le Fonds de Promotion des Exportations: absence d'une volonté de récupérer les crédits non remboursés

La création du Fonds de promotion des exportations (FPE) a été décidée par le Gouvernement du Burundi pour la nécessité d'éviter que le trésor public ne dessèche en devises étrangères mais aussi pour soutenir les efforts des opérateurs économiques qui veulent investir dans le domaine de production exportable. Cette décision intervenait dans le cadre de la relance de la production en général et de la production exportable en particulier. La dotation budgétaire initiale était de un milliard (1.000.000.000 FBU) de francs burundais déposé sur le compte 1101/072 dénommé Fonds de Promotion des Exportations.

Les crédits ont été accordés à seize (16) promoteurs pour un montant total de 759.277.000 FBU; Sur un montant de 875 650453 FBU attendus, seulement un montant de 94 261 007 FBU a été remboursé. En outre, selon le rapport de la Cour des Comptes sur le contrôle du Fonds de Promotion des Exportations du 9 mai 2007, sur les 16 promoteurs, seuls deux ont réellement investi dans le sens de l'objet de fonds³⁶. Un seul des deux a remboursé régulièrement son crédit, tandis que l'autre a cessé de rembourser dès qu'il a obtenu la dernière tranche. Mis à part le promoteur AGROBIOTECH qui a réalisé son projet et qui a continué à rembourser son crédit, les autres ont suspendu les remboursements ou ont abandonné leur projet soit juste après le déblocage de la première tranche, soit après l'encaissement de la totalité du crédit. Nous estimons qu'il faudrait procéder au recouvrement forcé de ces crédits accordés.

³⁶ AGROBIOTECH et ATB (Agro Training Business)

3.7. Faiblesse des mécanismes législatifs de lutte contre la corruption et les malversations économiques

Quelques décisions prises par le Chef de l'Etat reflètent l'intention de lutter contre la corruption et les malversations économiques. Elles visent en particulier la mise en place et le renforcement des structures ainsi que l'amélioration des conditions de travail du personnel en vue de les protéger contre des sollicitations éventuelles de corruption. Les Burundais attendent impatiemment les dividendes des décisions prises par le Président de la République allant dans le sens de renforcer ces structures. Il s'agit des décisions suivantes:

- la nomination de certains magistrats à la Cour anti-corruption (Décret n° 100/47 du 26/1/2007)
- la nomination des Directeurs à la Brigade anti-corruption (Décret n° 100/71 du 13/2/2007)
- la détermination des primes, allocations et autres avantages liés aux fonctions d'Inspecteur Général, d'Inspecteur Principal et d'Inspecteur de l'Etat (Décret n° 100/97 du 22/2/2007)
- la fixation respectivement des barèmes de traitement et des indemnités et primes allouées aux cadres de la brigade anti-corruption (Décret n° 100/117 et Décret n° 100/118 du 13/2/2007).
- La création de la Cour anti- corruption
- la création d'une commission chargée de faire le suivi de l'audit de la vente de l'avion Falcon 50 S/N 66 (décret n° 100/22 du 15/1/2007)
- le recrutement d'une nouvelle équipe d'Inspecteurs Généraux de l'Etat.

Le recrutement de l'équipe des Inspecteurs Généraux de l'Etat³⁷, même s'il a été entaché de plusieurs irrégularités, augure peut-être un nouveau comportement face à la gabegie et à la dilapidation des biens publics. Cependant, un dysfonctionnement de cette équipe est prévisible face au

³⁷ Au moment de la finalisation de ce rapport l'Inspecteur Général de l'Etat, Monsieur Edmond BIZABIGOMBA, vient d'être limogé et remplacé par Monsieur Alexandre NAKUMURYANGO

manque de liens avec les autres structures d'inspection interne existant au sein de chaque département ministériel.

La mise en place de la commission en rapport avec la vente de l'avion présidentiel donnait l'espoir aux citoyens burundais d'être éclairés sur ce dossier, mais apparemment rien ne bouge dans ce sens. L'intervention du Deuxième Vice Président de la République sur la voix des ondes, avant même que cette commission ne commence à travailler, et qui affirme que la vente de l'avion aurait été autorisée par le Chef de l'Etat, montre à suffisance l'interférence du Gouvernement dans le traitement de ce dossier.

Cette commission n'a fait que prendre acte du rapport d'audit international commandité par la Banque Mondiale. Ladite commission n'a proposé aucun mécanisme de mise en œuvre des recommandations formulées. La nouvelle commission d'enquête parlementaire devrait apporter plus de lumière sur la question.

Dans tout cela, il est regrettable de constater que la loi ne prévoit pas de peines dissuasives pour les fautes de gestion. L'OAG a déjà relevé les lacunes en cette matière dans son commentaire sur l'arrêt RCCB 160-161 de la Cour Constitutionnelle et son analyse critique de la Loi portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes, produits en avril 2006. L'OAG a relevé que *« la loi anti-corruption s'est beaucoup plus attachée à alourdir les peines qu'à apporter une réponse à la question fondamentale qui préoccupe tout le monde: l'impunité des crimes de corruption et autres malversations économiques. Sur ce plan, la loi n'a apporté aucune innovation. Mais ce qui est le plus inquiétant, c'est que cette loi, dans sa mise en oeuvre pratique, risque de paralyser le juge du fait des télescopages prévisibles avec d'autres dispositions du Code pénal en vigueur. Le Juge aura alors du mal à savoir ce qui relève de la loi anti-corruption, de ce qui relève du Code Pénal »*³⁸.

³⁸ OAG, Commentaire de l'arrêt RCCB 160-161 de la cour constitutionnelle et analyse critique de la loi portant mesure de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes, Bujumbura, avril 2006.

Les réformes en cours devraient renforcer le dispositif du Code Pénal, tandis que la justice devrait traiter diligemment les dossiers lui soumis, sans faux fuyant.

3.8. Réhabilitation et protection de l'environnement : une priorité mal assurée

L'environnement est fortement menacé par les feux de brousse, les déforestations (recherche du bois de chauffe, perches pour les constructions, charbon de bois) les exploitations anarchiques des marais (extraction de l'argile pour la fabrication des tuiles et des briques, particulièrement à Kayanza) ; l'extraction de la tourbe, l'exploitation des mines et des carrières (extraction du sable, du moellon de rivière...). Pire encore, des administratifs locaux (administrateurs communaux) contribuent à la destruction de l'environnement par le déboisement sauvage des boisements domaniaux (cas de la Commune Mukike). Aussi, malgré qu'une loi qui protège l'environnement existe et qu'une police de l'environnement ait été mise en place, l'environnement continue à se dégrader à une allure inquiétante.

Dans la ville de Bujumbura, une menace pèse lourdement sur les eaux du Lac Tanganyika où les unités de production industrielle déversent leurs déchets sans un traitement préalable adéquat. Cela constitue une menace pour la santé des habitants de Bujumbura et des riverains du Lac TANGANYIKA. Notons que la population de Bujumbura consomme de l'eau provenant de ce lac. Le principe de pollueur payeur devrait être adopté et appliqué surtout dans les villes et centres urbains.

Certaines initiatives méritent d'être signalées. C'est notamment l'installation des poubelles publiques dans la commune de NGAGARA. C'est aussi les travaux en cours d'aménagement des ravins et des rivières dont les eaux traversent la ville de BUJUMBURA, grâce à l'appui du Projet de Travaux Publics de Création d'Emploi (PTPCE), financé par la Banque Mondiale.

Cependant, le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions a émis des réserves sur la qualité de ces travaux d'aménagement en cours. Il est important que les travaux réalisés soient suivis d'effets positifs durables et qu'ils ne viennent pas empirer la situation.

Chapitre 4. Gouvernance en matière sociale: promesses non tenues

4.0. Introduction

Dans le domaine social, l'année 2007 reste dominée par un dialogue direct entre le Président de la République et les populations à travers ses déplacements sur terrain et par la mise en œuvre des décisions prises en matière de santé, d'éducation, d'amélioration des conditions salariales des fonctionnaires de l'Etat et la gestion de la question des rapatriés, des déplacés et des réfugiés.

Bien que ce rapprochement du Chef de l'Etat avec les populations ait connu des succès incontestables, on peut tout de même regretter que l'applicabilité des mesures prises ne soit pas préalablement analysée par les services techniques concernés pour ne pas mettre en jeu la crédibilité de l'autorité décisionnelle. Cette inapplicabilité est en partie due à une absence de planification et à une improvisation des décisions à travers les discours en direction des populations visitées par le Chef de l'Etat ou des messages occasionnellement adressés à la Nation.

Au niveau social, certains phénomènes préoccupants semblent s'amplifier, notamment le chômage, le phénomène des enfants de et dans la rue, des adultes de la rue et des mendiants.

Le domaine social enregistre également la reprise d'un mouvement de grève dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice. La généralisation de l'arrêt de travail dans tous les secteurs est déjà annoncée à travers le préavis de grève lancé par la Confédération de Syndicats du Burundi (COSYBU) dans sa lettre n° COSY/PR/043/2007 du 29 octobre 2007. Ce préavis est consécutif à l'annonce de la Ministre des Finances que l'augmentation des 34% promise par le Chef de l'Etat ne pourra être effective qu'en 2008. La rétroactivité qui avait été au départ refusée vient d'être acceptée par la Ministre des Finances.

4.1. Un Président de la République proche des citoyens mais peu présent à son Cabinet

Le Président de la République semble avoir inscrit dans son programme des campagnes de rapprochement avec la population jusque dans les coins les plus reculés du pays.

Durant ces campagnes, le Président participe personnellement aux travaux de développement communautaire (plantation des arbres, fabrication de briques, débouchages des passages d'eau, etc.). Il visite les malades dans les hôpitaux, les écoles, les unités de production, etc.

Le Président de la République a donné des prix à des citoyens estimés s'être démarqués positivement : Il a aussi payé des frais de santé pour certains malades indigents et même des frais pour des soins à l'étranger. Il a pris en charges les frais d'hospitalisation en faveur de certains malades (convalescents) séquestrés dans les hôpitaux pour cause d'incapacité de payer leur facture.

Au cours de ses tournées, le Président de la République livre des matches de Football qui opposent son équipe «Alleluja Football» Club aux équipes locales. Sa chorale «Komezza Gusenga» agrémente aussi la plupart des fois des manifestations auxquelles il prend part.

En date du 22 Décembre 2006, cinq officiers de Police et 3 Officiers et 2 sous officiers de l'Armée ont été primés pour leur bravoure et se sont vu octroyés chacun un montant d'un million de francs burundais.

Le président de la République tient des Fora médiatiques publics. Cette activité s'inscrit dans le cadre du rapprochement du Président de la République avec les citoyens. Les questions que ces derniers se posent lui sont directement adressées. Les citoyens trouvent ainsi une occasion de s'exprimer sur leurs préoccupations. Cette activité s'est déroulée une fois à Kayogoro et une autre fois à Gisuru.

S'il est vrai que toutes ces initiatives sont appréciables, l'opinion se pose des questions sur les critères d'appréciation, les sources de financement et sur les tenants et les aboutissants de ses gestes de «générosité».

Une certaine opinion s'interroge aussi sur le temps que le Chef de l'Etat réserve réellement au traitement des grands dossiers du pays, surtout que la plupart du temps est passé à l'intérieur du pays, loin de son Cabinet de travail.

4.2. Des décisions prises sans analyse préalable de leur applicabilité

Dès le début de cette législature, des mesures de grande envergure ont été prises très souvent par le Chef de l'Etat dans l'improvisation, sans l'avis technique des services concernés sur leur applicabilité.

Cette année 2007, deux mesures récemment prises attirent l'attention de l'opinion. Il s'agit de celle de l'augmentation des salaires des agents publics et celle de construire une école secondaire dans chaque commune.

Une augmentation des salaires des fonctionnaires de 34% du salaire net a été annoncée à l'occasion de la fête du travail le 1^{er} mai 2007 avec effet à partir du 1er juillet 2007. Cette mesure, si pertinente soit-elle, n'a pas été préalablement analysée par les services techniques chargés de sa mise en œuvre.

Sa mise en œuvre donne du fil à retordre au Gouvernement qui ne disposerait pas de ressources pour honorer cet engagement.

Selon une certaine opinion, la situation de la trésorerie n'a pas été préalablement analysée pour apprécier l'applicabilité de la mesure. En outre, la position des Institutions de Bretton Woods³⁹ (du FMI en particulier) semble montrer clairement que la situation financière actuelle du Burundi ne peut pas permettre d'honorer cet engagement pour l'instant.

³⁹ La déclaration du Directeur du FMI en visite au Burundi n'a pas caché ses réserves sur l'applicabilité de la mesure du moment que l'Etat n'a pas suffisamment de ressources.

L'obligation de construire une école secondaire dans chaque commune a été évoquée lors de la rencontre que le Président de la République a tenue à l'intention des gouverneurs de province à Bujumbura en date du 27 septembre 2007. Une telle mesure semble faire peu référence à la politique sectorielle du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, des prévisions de la carte scolaire, des besoins spécifiques et des moyens de chaque commune, de la disponibilité des espaces où construire ces écoles, de l'existence de plans, de la disponibilité des enseignants et des élèves, etc.

Encore une fois, le Président de la République vient de décider la construction dans chaque commune d'une officine de la Mutuelle de la Fonction Publique. Cette décision est non seulement irréaliste mais aussi irréalisable compte tenu des frais que cela exigerait en termes de construction, d'équipement et de personnel. Il en est de même de la décision d'assurer la restauration des élèves à la mi-journée au sein des 400 écoles communales que compte le pays. Cette mesure improvisée est irréalisable dans le contexte financier actuel du Burundi.

4.3. Des résultats mitigés en matière de santé

La mesure prise par le Chef d'Etat d'assurer la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent dans les structures sanitaires publiques a été bien accueillie par les citoyens. Cependant, il n'est plus à démontrer que sa mise en œuvre enregistre des résultats mitigés.

En effet, face à la pression des patients sur les structures de soins, la gestion des hôpitaux et centres de santé a été mise à mal par l'accumulation de factures impayées, la réduction si pas l'épuisement des stocks de médicaments et la surcharge du travail pour les agents de santé.

En outre, l'insuffisance d'équipements et de matériel dans les hôpitaux et centres de santé de l'intérieur du pays handicape la qualité des prestations face à une demande de plus en plus croissante.

Malgré ces mesures, l'accès aux soins de santé demeure une gageure pour une majorité des citoyens. Ceci est aggravé par l'inefficacité de la Carte d'Assistance Médicale, la non disponibilité des médicaments, la vétusté ou l'inexistence des équipements médicaux, sans parler de l'insuffisance des prestataires de soins en milieu rural.

La politique de motiver les médecins qui acceptent de travailler à l'intérieur du pays pourrait peut-être apporter un léger mieux, mais la solution devrait être plutôt globale pour garantir une certaine pérennité.

4.4. Un système éducatif toujours en difficultés

La suppression des frais scolaires à l'enseignement primaire décidée par le Chef de l'Etat a permis à beaucoup d'enfants de se faire inscrire à l'Ecole.

L'effet fut naturellement l'accroissement des effectifs des élèves qui n'a pas pu être contenue suite à l'insuffisance des locaux, des enseignants et du matériel didactique. Selon des sources d'information variées, certaines classes se sont vues soudainement occupées par 150 à 200 élèves, passant ainsi du simple au triple⁴⁰.

On peut aussi se dire que la situation sera encore plus difficile à gérer avec la rentrée massive et obligatoire des réfugiés burundais de Tanzanie avec comme date butoir le 31 décembre 2007 où plus de trente mille enfants en âge de scolarisation seraient attendus⁴¹.

Malgré toutes ces initiatives, le secteur de l'Education connaît des contraintes à tous les niveaux. Une politique d'accompagnement des mesures prises doit être envisagée pour éviter des goulots d'étranglement à tous les niveaux de formation.

⁴⁰ OAG, Evaluation de l'action du Gouvernement de Transition, une année de pouvoir, Bujumbura, septembre 2006

⁴¹ Source : Ministère de la Solidarité Nationale des Droits de l'Homme et du Genre

Au Primaire

Le niveau primaire connaît un manque criant d'enseignants, de locaux et de matériel didactique face à des effectifs sans cesse croissants et énormes. Dans certains endroits, des élèves s'assoient à trois ou quatre pour un banc pupitre prévu pour deux élèves; dans d'autres, des élèves restent sous les arbres ou sont assis sur des perches ou des pierres.

L'introduction de la langue anglaise et du Swahili dans le curriculum de l'enseignement primaire semble ne pas avoir été minutieusement préparée, aussi bien en termes d'enseignants qu'en termes de matériel didactique.

Au Secondaire

Une insuffisance d'enseignants qualifiés, un manque de matériel didactique et des produits de laboratoire, un manque de logement décent pour les enseignants, des conditions de vie insupportables à l'internat là où il y en a (ration insuffisante, nourriture sans qualité, petit lit partagé à deux, manque de matelas ou matelas usés, en lambeaux...), autant de maux que vivent les écoles secondaires.

En réalité, le problème de produits de laboratoire et de Bibliothèque ne devrait pas se poser avec une telle gravité lorsqu'on sait que chaque élève paye un montant annuel de mille francs burundais (1000 FBU) pour couvrir les frais y relatifs. Selon les informations disponibles, ces fonds sont gérés de manière opaque au niveau de l'Administration Centrale du Ministère de l'Education Nationale.

Cette année s'est caractérisée, en outre, par l'apparition du phénomène de fraude des examens et tests, lequel mérite une attention particulière. Des sanctions sévères devraient être prises à l'encontre des coupables. Il en est de même pour les cas des enseignants auteurs de harcèlement sexuel et de viol à l'endroit des élèves sous leur responsabilité.

A l'Université du Burundi

L'université du Burundi connaît des problèmes endémiques qui la paralysent. La situation en est au stade où l'on ne sait plus quand commence une année académique ou quand elle se termine. Le calendrier académique qui, dans le temps durait neuf mois en est arrivé à prendre dix sept mois.

Le chevauchement des années académiques est devenu comme normal : les activités de l'année 2005-2006 n'étaient pas encore terminées le 28/9/2007 lorsqu'on procédait à l'ouverture de l'année académique 2007-2008, sautant pieds joints l'année 2006-2007.

Le thème de cette nouvelle année académique 2007-2008 est «La normalisation de l'année académique». Mais, cette normalisation sera un vœux pieux aussi longtemps qu'on ne se sera pas attaqué aux problèmes réels de cette institution, notamment:

- la fuite des cerveaux qui vont prestre ailleurs où les conditions de travail sont meilleures, surtout dans les universités des pays voisins;
- l'insuffisance des professeurs nationaux (l'Université du Burundi dépend à 62 % de professeurs provenant de l'extérieur⁴²);
- l'accroissement des effectifs des étudiants qui n'est pas suivi de l'augmentation du nombre de salles de cours;
- l'exigüité et l'insuffisance des homes universitaires et la détérioration des conditions sociales de travail des étudiants qui génèrent des grèves répétitives ;
- l'amélioration du système de restauration dans les campus universitaires (contrôle de la qualité des aliments)⁴³, etc.

⁴² Bilan présenté par le Recteur de l'Université du Burundi le 28/9/2007 à l'occasion de l'ouverture de l'année académique 2007-2008.

⁴³ Ces derniers temps, la situation a failli dégénérer après avoir servi aux étudiants des aliments avariés

La direction des Mémoires des étudiants finalistes est aussi problématique car l'insuffisance des enseignants ne permet pas un bon encadrement des étudiants mémorands.

Dans les écoles privées

Les effectifs des élèves dans les écoles privées oscillent autour de 10% au primaire ; 40% au secondaire et 38% au supérieur. Parmi ces écoles, certaines remplissent les normes requises tandis que d'autres ne sont des écoles que de nom par le non respect des normes exigées (exiguïté des locaux, éclairage inexistant, hygiène inexistant, personnel vacataire presque exclusif, etc.)

Ce secteur mérite d'être davantage accompagné et encouragé compte tenu de l'importance de sa contribution dans la scolarisation au Burundi. Les écoles privées méritent un encadrement et un contrôle de l'application des normes établies pour l'autorisation de leur ouverture. Les parents devraient aussi suivre de près le fonctionnement des écoles dans lesquelles ils envoient leurs enfants, surtout qu'ils les payent assez cher.

4.5. La question des réfugiés, des rapatriés et des déplacés mal maîtrisée

Le Burundi a eu à accueillir des réfugiés congolais. La gestion de leur accueil a connu certaines difficultés liées à l'intransigeance de ces derniers et à un manque de spontanéité dans l'action de la part des acteurs intervenant dans l'humanitaire. L'usage de la force a dû intervenir pour contraindre ces réfugiés à aller s'installer sur les sites aménagés pour eux.

Par ailleurs, les Burundais qui s'étaient réfugiés en Tanzanie sont en train d'être refoulés ou rapatriés de force et ce, au plus tard le 31 décembre 2007. Ceci aura une incidence assez particulière sur le système scolaire qui devra recevoir un effectif très important d'enfants à intégrer dans les écoles. A Makamba, Ruyigi et Rutana, les élèves qui arrivent veulent intégrer l'internat alors que les capacités d'accueil ne le permettent pas. Face à cette arrivée massive de jeunes élèves, les redoublements ont été limités pour permettre l'intégration de ces nouveaux arrivants.

Un autre aspect qui mérite une attention particulière est l'intégration dans le système scolaire burundais des enfants qui ont évolué dans le système anglophone.

Enfin, les réfugiés burundais en Tanzanie semblent ne pas avoir droit de posséder des biens et sont dépossédés du fruit de tous leurs efforts lorsqu'ils rentrent au Burundi. Des mères se sont aussi vues retirer leurs enfants qu'elles ont eues avec des époux tanzaniens. Penser à préparer les autres paliers à accueillir les effectifs élevés de la première cohorte est une priorité.

Dans ce contexte, un dispositif d'accueil et d'intégration des rapatriés (aliments, médicaments, abris, orientation...) doit être mis en place pour faire face à ce retour massif.

4.6. La question des terres: une bombe à retardement

La question foncière demeure préoccupante et plusieurs litiges sont enregistrés ici et là dans le pays.

Il faut noter qu'une commission Terres et Autres Biens a été mise en place par la loi n°1/18 du 4 mai 2006 portant mission, organisation et fonctionnement de la commission nationale des terres et autres biens. Cependant, cette commission, à elle seule, a des limites compte tenu de la délicatesse et de la complexité des dossiers qu'elle est appelée à traiter. Actuellement, ladite commission a déjà enregistré neuf mille neuf cent dix neuf (9919)⁴⁴ cas.

En matière de succession, une loi sur la succession donnant droit à la succession aux femmes est attendue depuis longtemps, mais elle a du mal à être adoptée.

⁴⁴ Source : Président de la Commission Terres et autres biens à la RPA le 3 novembre 2007

Le droit à la terre a été beaucoup évoqué en parlant des réfugiés et de déplacés. Mais on a aussi longtemps oublié une autre catégorie de population sans terre: les Batwa.

Pour les déplacés, trois sortes de problèmes⁴⁵ subsistent, à savoir:

- l'accès à la terre rendu difficile par la peur de retourner chez soi (sentiment persistant d'insécurité) ou par la distance assez grande du lieu de refuge au lieu d'origine;
- la vente clandestine de la terre par des proches parents;
- L'empiètement et le déplacement des bornes par les voisins.

Pour les réfugiés, il faut distinguer deux catégories: ceux de longue date (1972) et ceux de dates récentes (1993 et après). D'un côté, les rapatriés revendiquent la restitution de leurs terres et de leurs maisons. De l'autre, les actuels occupants soutiennent que rien ne justifie leur expulsion des terres qu'ils ont mis à valoriser depuis si longtemps. Ils estiment que les rapatriés devraient être réinstallés ailleurs.

Les Batwa, eux, s'estiment exclus totalement comme s'ils n'étaient point des Burundais comme les autres. N'ayant pratiquement jamais possédé de terres, ils réclament ce droit. La question est de savoir où trouver les terres à leur distribuer sans exproprier d'autres propriétaires attitrés.

La question foncière se pose encore davantage lorsqu'il faut acquérir une parcelle pour construire une maison. La politique du logement étant en faillite, des spéculations se font remarquer. Ces dernières sont même parfois entretenues par les services de l'Urbanisme (double attribution de parcelles, attribution de parcelles à des enfants mineurs, attribution de plusieurs parcelles à une seule personne dans le but que la vente spéculative d'une servira à la construction sur l'autre, etc.).

En province Karusi⁴⁶, la question des terres semble prendre une autre allure. En effet, sous l'œil complice du Gouverneur de Province, les ressortissants

⁴⁵ OAG, la Protection et la défense des droits fonciers des déplacés et des réfugiés, document de plaidoyer, novembre 2006

d'autres provinces, sont menacés d'expropriation. Ce même Gouverneur s'est attribué un patrimoine foncier appartenant à une tierce personne (NDIKUMASABO Vincent) en connaissance de cause. Une telle attitude n'est pas de nature à favoriser la paix et la sécurité au sein des communautés.

Ainsi, de manière générale, la question foncière mérite une attention particulière. Dans sa solution, il faudra envisager une réforme du code foncier et une contribution de tous les acteurs concernés, notamment le Parlement, le Gouvernement, l'appareil judiciaire, l'administration locale , etc.

Chapitre 5: Gouvernance administrative: violation des textes statutaires

⁴⁶ Propos recueillis sur les ondes de la Radio

5.0. Introduction

A travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et le Programme d'Actions Prioritaires 2007-2010 de sa mise en œuvre, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de réformer la fonction publique, notamment en révisant les statuts des fonctionnaires en vue de renforcer l'efficacité des structures administratives et d'améliorer les conditions de travail des personnels de l'Etat. Dans ce cadre, des points focaux de la bonne gouvernance ont été désignés au sein de chaque ministère mais malheureusement sans cahier de charge précis. Malgré ces bonnes intentions, des problèmes subsistent.

Une gouvernance administrative efficace suppose entre autres une stabilité des ressources humaines, une disponibilité des outils de travail et un respect des textes statutaires et réglementaires.

Des révisions des textes statutaires ont été opérées dans le souci d'améliorer les conditions de travail des agents publics. Cependant, leur mise en application n'a pas respecté les échéances annoncées par le Gouvernement. Ce qui a occasionné un mouvement de réclamations assorti dernièrement d'un préavis de grève généralisée lancé par les principales confédérations syndicales du Burundi (la COSYBU et la CSB).

5.1. Les services de l'Etat, éternels locataires

Les services publics sont logés à environ 90% dans des locaux loués pour des montants qui, s'il existait une planification conséquente, pourraient servir à acquérir progressivement des bureaux convenables.

A titre indicatif, le budget prévu pour la location des bureaux en 2007 est de 1 606 000 000 FBu. Des maisons d'habitation, en plein quartier, hébergent des services de l'Etat, dans un lieu parfois difficile d'accès.

Il convient aussi de signaler que les services déménagent assez souvent avec les risques de perdre des documents au cours de cette opération, et que cela aussi déroute les bénéficiaires des services publics. Il ne serait pas

superflu de signaler, non sans gêne, qu'après 45 ans d'indépendance, la Présidence de la République soit toujours elle-même locataire!

5.2. Une multiplicité de services d'inspection non coordonnés

Il existe un service d'inspection interne au sein de chaque ministère. A titre d'exemples, il existe :

- une inspection générale de la santé
- Une inspection générale de l'Education
- Une inspection générale du Travail
- Une inspection générale de la Justice
- Une inspection des provinces et communes, etc.

Cependant, leur existence est une chose et leur efficacité une autre. Leurs performances restent limitées faute de moyens suffisants (infrastructures, logistique, insuffisances de ressources humaines compétentes...) Aussi, malgré la récente mise en place d'une Inspection Générale de l'Etat, aucun dispositif légal clair ne régleme les rapports de cette dernière avec les inspections sectorielles. Par ailleurs, la différence de traitement (conditions matérielles et salariales des deux catégories d'inspections) pourrait créer une méfiance et une démotivation de la part des inspecteurs internes des ministères préjudiciables à une harmonie dans l'action et à une fluidité dans la collaboration.

5.3. Inexistence d'un plan de formation et de perfectionnement des agents publics.

S'il est vrai que jusque dernièrement, il existait un Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi, on doit reconnaître qu'il n'existe pas de plan de formation et de perfectionnement des ressources humaines de l'Administration Publique (et parapubliques) et du personnel diplomatique.

Des formations ou des séminaires ponctuels sont organisés de manière isolé et désordonnée sans que cela puisse répondre à des besoins

préalablement établis. Souvent même, ces formations sont organisées sur initiative d'ONGs ou associations de la Société Civile.

Une telle situation est préjudiciable à la performance des services publics au moment où l'évolution technologique, sans oublier la mondialisation, est en train d'opérer des changements importants dans la façon de travailler.

Les nouvelles technologies de l'information constituent un exemple plus que parlant. Actuellement, sous certains cieux, ne pas savoir manipuler un ordinateur peut être perçu comme une forme d'analphabétisme.

La récente création de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) devra inscrire dans ses priorités le renforcement des capacités des ressources humaines.

5.4. Violations des textes statutaires et réglementaires

La bonne gouvernance suppose aussi le respect des normes, des statuts et autres textes réglementaires régissant les organisations ou les institutions. Une bonne gouvernance implique aussi la transparence dans l'action.

Quelques cas vécus en 2007 reflètent des défaillances criantes, dont notamment, le retrait de la confiance en l'Administrateur Directeur Général (ADG) de la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB)⁴⁷, la mauvaise organisation des travaux de développement communautaires, la destitution des administrateurs communaux, le blocage de fonctionnement à certains partis politiques...

⁴⁷ Lettre du Ministre des Finances n°540/1996/2007 du 7/9/2007

5.4.1. Retrait de la confiance en l'ADG de la BCB: une décision peu conséquente

En date du 7 septembre 2007, la Ministre des Finances Mme Clotilde NIZIGAMA a adressé la lettre n° 540 /1996/2007 au Président du Conseil d'Administration de la BCB pour lui signifier le retrait de confiance en l'Administrateur Directeur Général de la Banque de Crédit de Bujumbura (Mr Prime NYAMOYA) et la proposition d'un nouvel Administrateur Directeur Général (Monsieur Tharcisse RUTUMO).

La procédure empruntée par la Ministre des Finances est un des exemples de contre performance en matière de gouvernance administrative observé en 2007. Non seulement aucune faute n'est reprochée à Mr Prime NYAMOYA, mais aussi les procédures et les pratiques ont été violées.

Le mandat de Mr Prime NYAMOYA se trouve ainsi écourté de quatre ans, sans motif valable clairement défini. Il s'agit ni plus ni moins d'une rupture abusive de contrat et de façon unilatérale.

Bien entendu, la réaction du partenaire principal «La Belgolaise» n'a pas tardé à venir pour rappeler le respect des dispositions statutaires, en l'occurrence les articles 17 et 18 des statuts de la Banque relatives à la désignation des administrateurs et des membres du comité de Direction.

En écourtant ainsi le mandat de l'ADG de la BCB, la Ministre des Finances expose l'Etat du Burundi à un procès qu'il risque de perdre avec de lourdes conséquences financières. En effet, une forte indemnisation de la victime est prévisible (estimé à 400 millions de francs burundais) surtout que l'affaire risque d'être portée devant les juridictions du Royaume de Belgique, pour des raisons de compétence juridictionnelle et de rapidité éventuelle du jugement.

La question est maintenant de savoir qui va supporter cette charge: ce qui est évident ce n'est pas La Belgolaise, mais plutôt les citoyens burundais, suite à un acte peu réfléchi et non mûri d'un mandataire public.

5.4.2. Limogeage du Directeur du CHUK

Le limogeage du Directeur du centre hospitalo-universitaire de Kamenge fut décidé par le Président de la République séance tenante, au premier trimestre 2007, lors d'une rencontre avec le personnel de ce centre. Les procédures administratives en la matière n'ont pas du tout été respectées.

5.4.3. Des travaux de développement communautaire contraires à la législation internationale du Travail

Depuis un certain temps, la matinée du samedi est réservée aux travaux de développement communautaire et la circulation routière est bloquée de 7h00 à 10 h 30 minutes sur toute l'étendue de la République. A Bujumbura, cela rappelle la période sombre des «opérations ville morte». Ces travaux sont non seulement ⁴⁸ mal organisés, mais aussi contre productifs

Même si la pertinence de ces travaux peut être reconnue, il n'en demeure pas moins vrai que leur organisation soit mieux pensée et qu'elle ne vienne pas perturber ou paralyser l'activité économique. En plus la réalisation de ces travaux ne devrait pas porter préjudice aux obligations sociales (lever de deuil, mariage, visites aux malades, visites familiales au village etc.)

L'observation du mouvement effréné des véhicules dans les rues de Bujumbura dès qu'on ouvre les voies montre clairement la pression à laquelle les citoyens sont soumis.

Il convient de souligner que le caractère contraignant de ces travaux (refus de services administratifs à ceux qui n'y participent pas) est en violation flagrante des dispositions de la Convention n° 29 de l'Organisation Internationale du Travail (que le Burundi a ratifiée) sur le Travail forcé.

Une consultation devrait être entamée pour évaluer l'impact déjà produit, recueillir les avis des citoyens et ainsi mieux les planifier et mieux les organiser. Sinon, il y a lieu de croire à une réédition du «travail forcé».

⁴⁸ Aucun texte n'organise les travaux de développement communautaire.

En effet, d'un point de vue légal, le Burundi a souscrit à l'abolition des travaux forcés. Or, la manière dont ces travaux sont organisés ne diffère en rien des travaux forcés. Dans plusieurs centres urbains en général et en mairie de Bujumbura en particulier, les fonctionnaires ne participent presque pas à ces travaux. Les heures de la matinée de samedi sont devenues des moments d'inactivité et de repos forcés. Les habitants des quartiers participent à ces travaux par contrainte, par peur des punitions administratives qui pourraient être prises par les responsables administratifs, en application des menaces formulées par le Président lui-même à certaines occasions de ces travaux.

Notons aussi qu'aucun texte légal ne régit ces travaux et l'on peut se demander pourquoi jusque là l'autorité n'a pas voulu mettre en place un texte qui organise ces travaux. D'aucuns pensent d'ailleurs que ces travaux, s'ils étaient bien organisés, d'énormes pertes financières, non encore calculées, occasionnées par ce que l'on appelé le «repos communautaire forcé» seraient évitées.

5.4.4. *Un recul de la prise en compte du genre*

A ses débuts, le pouvoir CNDD- FDD avait innové en accordant des quotas inédits aux femmes dans les hautes sphères de prise de décision. Les femmes s'étaient vues confier des postes de responsabilité comme la Présidence de l'Assemblée Nationale, deux Vice-présidences au Sénat, un poste de Vice- Président de la République. Sur 17 provinces, 4 étaient dirigées par des femmes contre 3 femmes actuellement.

A ce jour, la prise en compte du genre a reculé dans les hautes sphères de l'Etat. En effet, la Présidente de l'Assemblée Nationale, la Vice-présidente de la République, une Vice-présidente du Sénat et une femme Gouverneur (Cankuzo) ont été toutes remplacées par des hommes. Une opinion avance qu'au moins une deux Vice présidence de la République aurait dû revenir à une femmes pour des raisons de «justice naturelle⁴⁹».

⁴⁹ Madame, Régine CIRONDEYE, résidant au Canada et s'exprimant sur la Radio Publique Africaine ce 16/11/2007

5.4.5. Blocage du fonctionnement de certains partis

Alors que la loi sur les partis politiques est claire là dessus, le pouvoir a bloqué le fonctionnement normal des principaux partis politiques de l'opposition en l'occurrence le Parti FRODEBU, le Parti UPRONA et le CNDD.

Ces partis se sont vus à plusieurs reprises refusés de tenir leurs réunions statutaires alors que le parti au pouvoir le fait librement et en recourant même aux moyens de l'Etat et de manière ostentatoire (congrès).

5.4.6. Une administration publique démobilisée et démotivée.

L'appareil administratif de l'Etat connaît des contre performances consécutives à un absentéisme, à des retards et des abandons de poste de travail, des contradictions internes et de l'insubordination (cas du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement).

La question de salaires bas, des disparités de salaires entre les agents publics, un statut des fonctionnaires peu motivant, autant d'entraves à une bonne performance de la Fonction Publique.

A tout cela s'ajoutent un clientélisme et une politisation à outrance de l'administration publique qui ont été constatés au début de la législature du CNDD-FDD où un coup de balais a été opéré au détriment des cadres compétents issus d'autres formations politiques, violant ainsi la loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant distinction des postes politiques et des postes techniques.

John Stuart Mill, économiste anglais disait: *«La valeur d'un Etat, à la longue, c'est la valeur des individus qui le composent. Un Etat qui rapetisse les hommes, afin qu'ils puissent être entre ses mains les instruments dociles, même bienfaisants, s'apercevra qu'on ne peut pas faire de grandes choses avec de petits hommes».*

Cela revient à dire que, si l'on veut avoir une administration performante, les compétences et l'expérience devraient primer sur le militantisme et le clientélisme.

5.5. Processus de décentralisation : essais et tâtonnements

Il est bon de rappeler que le Gouvernement du Burundi avait décidé que les cabinets de certains Ministères soient transférés à Gitega. Cette opération n'a pas été effective et aucun signe ne montre la poursuite du processus. Les raisons de cette lenteur n'ont jamais été explicitées.

Par ailleurs, la commune constitue le noyau du développement d'un pays. Une bonne organisation et une consolidation des structures à la base influent positivement sur le développement des communautés. Or, le Burundi compte 17 provinces dont la Mairie de Bujumbura et 129 communes dont 13 en Mairie de Bujumbura. Alors que la loi communale prévoit l'autonomie administrative et financière, cela ne s'est pas encore matérialisé dans les faits surtout en Mairie de Bujumbura. Pour l'instant, aucun texte ne régit ni la création, ni le fonctionnement de la Province de Bujumbura (Mairie). Aucune commune de la Mairie n'est autonome financièrement.

La promulgation de loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant Constitution de la République du Burundi, de la loi n° 1/ 015 du 20 avril 2005 portant code électoral du Burundi et de la loi n° 1/ 016 du 20 avril 2005 portant organisation de la loi communale avait renforcé les bases du cadre institutionnel de la décentralisation au Burundi. Ces textes mettent en exergue les principales caractéristiques du cadre institutionnel notamment: la reconnaissance de la collectivité territoriale comme étant une entité dotée d'une personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière.

Ces mêmes textes consacrent la mise en place d'une administration communale représentative issue d'élections et d'organes consultatifs (comité communal de développement communautaire, conseil de colline ou

de quartier). En outre, la commune pourra établir des prévisions budgétaires et planifier pour son propre développement.

Selon une étude récente commanditée par l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, la décentralisation connaît une série de contraintes qui minent son essor. Ainsi, malgré le dispositif mis en place, plusieurs lacunes subsistent pour asseoir une véritable décentralisation. Nous citerons par exemple l'absence de précisions et de textes d'application de la loi communale, un manque de précisions sur les compétences transférées aux communes, une ambiguïté du rôle de l'administrateur communal qui est en même temps Représentant Légal de la Commune et de la population de son ressort, et Représentant de l'Etat.

En matière de ressources humaines, les communes restent confrontées à une faiblesse des capacités sur le plan aussi bien qualitatif que quantitatif. L'aspect qualitatif souffre du fait que les niveaux des ressources humaines (par exemple les conseillers techniques) restent faibles par rapport aux compétences transférées par la loi communale. Parfois même ces conseillers sont recrutés sur base de leur appartenance politique que sur leur compétence ou leur expérience professionnelles.

Un autre fait qui mérite d'être souligné est la confusion des rapports entre l'administrateur communal et le comptable communal. L'absence d'un organigramme hiérarchisé des services communaux ne permet pas de distinguer clairement les fonctions d'ordonnateur (administrateur) et de comptable.

Enfin, en 2007, la gouvernance au niveau des communes aura aussi souffert d'une mauvaise exploitation ou d'une mauvaise interprétation de la loi communale, notamment en matière de destitution des administrateurs communaux. Ainsi des administrateurs communaux se sont vus destitués, certains pour leurs manquements, d'autres pour des spéculations internes au Conseil communal, d'autres suite à une implication directe des gouverneurs de Province (cas de Rumonge et de Mutimbuzi). On notera, dans pareille situation, que l'influence des partis politiques et des intérêts individuels de certains membres des conseils communaux constitue une faiblesse de leur fonctionnement et par conséquent un frein pour le développement de la commune.

Chapitre 6: Gouvernance en matière judiciaire: enracinement de l'impunité

6.0 Introduction

Pendant cette année 2007, quelques points saillants ont retenu l'attention de l'opinion en matière judiciaire. Il s'agit notamment de la révision du Code Pénal, la séparation des pouvoirs, la Justice transitionnelle qui a du mal à avancer, l'indépendance de la magistrature qui reste une gageure, ainsi qu'une impunité qui persiste et, pourrait-on dire, qui s'installe même dangereusement.

6.1 Evolution vers la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort

Pendant la session parlementaire du premier trimestre de 2007, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de révision du code pénal. L'une des nouveautés importantes qui mérite d'être signalée est notamment l'abolition de la peine de mort, à laquelle s'ajoutent des dispositions sur la lutte contre la torture. Dans ce projet de loi, la torture est reconnue comme une infraction.

6.2 Séparation des pouvoirs et indépendance de la magistrature : une gageure

Dans la constitution de la République du Burundi, la séparation des pouvoirs est affirmée sans équivoque :

« Le Gouvernement respecte la séparation des pouvoirs, la primauté du droit et les principes de la bonne gouvernance et de la transparence dans la conduite des affaires publiques »⁵⁰

La réalité observée sur terrain est pourtant loin d'être proche de ce principe. Le cas enregistré le 13 août 2007 lors d'une tournée du Chef de l'Etat en Province de Rutana est plus qu'éloquent. A cette date, le Président de la République a formulé des menaces et intimidations à l'endroit de certains

⁵⁰ La Constitution de la République du Burundi, du 18 mars 2005 p. 7, article 18

membres du pouvoir législatif parce qu'ils refusaient de voter les lois qu'il leur soumettait pour analyse et adoption. Et pourtant, la loi leur garantit le droit d'exercer une pression sur l'Exécutif en tant qu'il contrôle l'action du gouvernement, surtout qu'ils posaient un problème important réel comme celui du respect de la constitution.

D'autres cas d'immixtion de l'Exécutif dans d'autres pouvoirs, notamment dans le judiciaire se sont manifestés pendant cette année. Citons à titre d'exemple, le traitement réservé au dossier dit «les tueries de Muyinga» qui a connu des injonctions du début jusqu'au stade actuel :

Selon les informations détenues par APPRODH, l'auditeur militaire a reçu des ordres «d'en haut» de ne pas poursuivre le traitement de ce dossier appelé «tueries de Muyinga». Certains présumés coupables clés seraient en cavale. C'est notamment le principal présumé, le colonel BANGIRIMANA Vital, ex-commandant de la 4eme région militaire ⁵¹

Citons aussi, le refus délibéré du Gouvernement à travers la ministre de la justice de la tenue des assises des états généraux de la magistrature, au moment où d'autres ministères les ont soutenues et même organisées. Selon le responsable du syndicat, les assises allaient développer des thèmes très sensibles pour l'Exécutif, notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'Exécutif. L'on comprend donc que la mainmise de l'Exécutif sur le judiciaire reste réelle et visible.

Comme l'Observatoire de l'Action Gouvernementale avait eu l'occasion de le signaler⁵², le Président de la République assure la présidence du conseil supérieur de la magistrature, secondé par le ministre de la justice avec une prédominance des membres provenant de l'Exécutif ou nommés par celui-ci. L'on comprend que dans ces conditions l'on ne peut pas parler de l'indépendance de la magistrature. Il s'agit là d'une violation de l'article 209

⁵¹ Témoignage du Président de l'APPRODH dans le journal de la mi-journée de la Radio Isanganiro. Du 23août 2007

⁵² OAG, Evaluation de l'action du Gouvernement post-transition, une année de pouvoir, Bujumbura, Septembre 2006.

qui consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

6.3 Justice transitionnelle: de l'inertie

Dans le Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010 que le Gouvernement burundais a publié le 14 mars 2007, le gouvernement suggère des sanctions administratives en remplacement des sanctions judiciaires en guise de mécanisme alternatif de justice transitionnelle à travers les points suivants:

- (i) promouvoir un processus de réconciliation qui place la victime au centre de ses préoccupations ;
- (ii) organiser des consultations populaires sur la mise en place des deux mécanismes ;
- (iii) promouvoir les initiatives locales de réconciliation qui sont un complément indispensable aux initiatives nationales et internationales dont la portée restera limitée.⁵³

Afin de mettre en œuvre ce programme, le gouvernement burundais a mis en place une équipe appelée «Délégation gouvernementale» chargée de négocier avec les Nations Unies la mise en place de la Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR)⁵⁴. Après attermoiements du gouvernement et plusieurs séances de négociation avec les Nations Unies, le gouvernement a enfin accepté, dans le cadre de cette justice transitionnelle, l'organisation des consultations populaires et un comité de pilotage est déjà mis en place.

Une entente a été aussi décrochée⁵⁵ («un consensus sans équivoque» selon l'expression du ministre des Relations extérieures) sur le principe de la non applicabilité de l'amnistie aux crimes les plus graves comme les

⁵³ Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007- 2010, Table ronde des Partenaires, Bujumbura 24-25 avril 2007, p. 16

⁵⁴ Arrêté du Premier Vice Président de la République du 26/10/2005.

⁵⁵ La ministre des Relations Extérieures et de la coopération internationale, dans sa lettre du 16/05/ 2007 au Secrétaire Général des Nations Unies parle d'«un consensus sans équivoque».

crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre⁵⁶. Mais il subsiste un désaccord entre les Nations Unies et le gouvernement du Burundi sur les rapports entre les deux mécanismes retenus à savoir la CNVR et le Tribunal Spécial pour le Burundi. Cette absence d'accord est interprétée par l'opinion comme une spéculation de la part du Gouvernement qui ne laissera pas un minimum d'indépendance aux deux mécanismes.

Des inquiétudes sont aussi perceptibles au sein de la société civile, de la population et d'autres acteurs qui suivent de près la question de la justice transitionnelle:

1) Le gouvernement semble traîner les pieds devant les questions de justice transitionnelle, ou en tout cas ne manifeste pas la volonté d'avancer sur cette question.

Pendant la visite de Madame Louise ARBOUR, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, le Président de la République avait annoncé à la Nation que les consultations populaires allaient commencer au plus tard au mois de juillet 2007. Aussi, il n'existe pas encore de cadre légal qui donne mandat à ce comité dont la composition est quand même enfin déjà connue.

La population se pose la question de savoir si les échéances électorales de 2010 ne se dérouleront pas encore une fois dans un climat d'impunité des crimes, empêchant toute possibilité d'écarter les criminels candidats aux prochaines élections.

2) Même si le principe de la non applicabilité de l'amnistie a été décroché à travers les négociations entre l'Exécutif et les Nations Unies, le parti au pouvoir CNDD- FDD, s'est déjà positionné en faveur de l'amnistie des crimes mêmes les plus graves.⁵⁷ L'on se demande quelle position sera retenue.

⁵⁶ Correspondance du Ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du 16/05/2007 au Secrétaire Générale des Nations Unies

⁵⁷ Mémorandum du parti CNDD-FDD sur la commission Vérité réconciliation et le tribunal spécial pour le Burundi, Bujumbura, le 05/05/2007, p5

3) La mise en avant du pardon par les hautes autorités de la République pousse à mettre en doute la fermeté du gouvernement sur certaines options qu'il a déjà prises. En effet, nous le mentionnons plus haut, à la suite de la visite du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme Mme Louise ARBOUR, que le principe d'inamnestiabilité des crimes graves sera retenu. Néanmoins, le pardon, systématique, est prôné par les plus hautes autorités de l'Etat, à commencer par le Président de la République.

Le 18 juin 2006, le Président de la République et le responsable du PALIPEHUTU FNL signent un accord où on peut lire que « la commission Vérité et réconciliation sera dénommée commission, Vérité, Pardon et Réconciliation »⁵⁸. Dans presque tous ses discours officiels, le Président de la République ne rate jamais l'occasion de demander aux Burundais de se pardonner. On remarque qu'il y a une volonté d'orienter le processus en lieu et place des citoyens. Avant même la tenue des consultations populaires. Il s'agit d'une manière déguisée de dicter les positions aux citoyens sur une question sur laquelle ils seront appelés à se prononcer lors de ces consultations populaires.

6.4 Violation du droit à une justice équitable

Le dossier le plus percutant en 2007 est sans doute l'arrestation et l'incarcération le 27 avril 2007 de l'honorable Hussein Radjabu, ex-Président du parti CNDD-FDD.

Cette arrestation a certes donné un répit à tous ceux qui étaient dans son collimateur. Cependant son dossier reste entouré de certaines zones d'ombres dans la mesure où les éléments à sa charge ne sont pas clairement spécifiés (cfr intervention de l'avocat de l'inculpé au sortir d'une audience à la cour).

Jusqu'à présent la justice n'a pas encore pu établir sa responsabilité dans les infractions qu'on lui reproche. L'Honorable Hussein Radjabu devrait donc bénéficier d'un procès équitable et juste en vue de confirmer ou d'infirmer son innocence dans les faits qui lui sont reprochés. Si Honorable Hussein

⁵⁸ Accord de principe en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durable (en date du 18/6/2006).

Radjabu, ne peut pas jouir de ce droit, avec son calibre, l'on comprend aisément que pour les autres catégories de citoyens la situation ne peut être que dramatique.

Beaucoup de citoyens sont victimes de la méconnaissance de la loi et perdent des procès qu'ils auraient pu normalement gagner. N'ayant pas accès aux services d'un avocat qui sont, bien entendu, payants, les pauvres et les démunis se trouvent dans des situations où ils doivent, soit abandonner la cause, soit vendre une partie de leurs biens (un lopin de terre, une vache, des chèvres par exemple), accentuant ainsi leur vulnérabilité.

L'Etat devrait prévoir des mécanismes d'assistance aux personnes démunies afin qu'elles ne soient pas victimes de la précarité de leurs conditions de vie.

Durant 2007, des violations graves des droits humains ont été commises ici et là comme des cas de vols à main armée, des assassinats ciblés, des détentions illicites dans les cachots des postes de police, des détentions arbitraires et sans dossier, des violences sexuelles envers les femmes, des barricades sur les routes, des rançonnages. D'autres cas de citoyens sans défense sont privés de liberté et croupissent dans les prisons, les uns sans dossiers, d'autres suite à un retard dans les jugements ou à la non exécution des jugements rendus, etc.

Il est regrettable que des crimes dont les acteurs sont bien connus restent impunis et que les victimes directes et indirectes ne soient pas réhabilitées. C'est le cas des fomentateurs du fameux coup d'Etat, les auteurs des tueries de Muyinga et des assassinats de Kinama, pour ne citer que ceux-là à côté de bien d'autres dont certains ont été perpétrés par des agents de l'ordre.

6.5. Persistance de l'impunité et justice populaire: une arme à double tranchant.

Des cas de délits ou de crimes bien connus sont restés impunis en 2007. C'est le cas des tueries de Muyinga, des assassins de Kinama, des fomentateurs du fameux coup d'état qui a coûté l'incarcération de l'ancien Président NDAYIZEYE Domitien et son Vice-Président Alphonse Marie KADEGE, des cas de malversations économiques, entendez par là le dossier «vente de l'avion présidentiel FALCON 50 S/N66», le dossier de la réhabilitation de la route Bujumbura Rumonge, etc.

Au sein des populations des bandits sont pris la main dans le sac, sont interpellés par la police et sortent aussitôt après: ce qui énerve la population qui ne cesse de taxer la police comme complaisante ou inactive. C'est ainsi que la déception et la nervosité de la population a poussé cette dernière à s'en prendre à deux policiers bandits qui venaient d'être relâchés à Bururi et les a tabassés à mort. Si l'impunité perdure, les mal versants vont continuer à se la couler douce tandis que les victimes des violences ou des injustices risquent de se faire eux-mêmes justice.

Chapitre 7. Droits et libertés: dérapages persistants

7.0. Introduction

La Constitution de la République du Burundi reconnaît dans ses dispositions la jouissance des droits et libertés dans le respect de la loi.

Malheureusement, les débuts du régime CNDD-FDD ont été marqués par une violation flagrante de la loi en la matière allant jusqu'à fomenter un coup d'état et à s'attaquer ouvertement aux organisations de la société civile.

Une chasse à l'homme a été orchestrée et entretenue à l'endroit des opposants politiques et des personnes non acquises à l'idéologie du parti vainqueur. Les journalistes des médias privés ont été les cibles les plus privilégiées.

Malgré ce contexte quelque peu hostile, le combat pour la promotion, la défense des droits et des libertés s'est poursuivi.

L'année 2007 aura été marquée par une série de mesures positives en matière de promotion du respect des droits et libertés. Il s'agit notamment de:

- la libération des Journalistes Domitille KIRAMVU, Serges NIBIZI et Mathias MANIRAKIZA suite à une incarcération arbitraire;
- la libération des présumés putschistes à savoir l'ex Président de la République Domitien NDAYIZEYE et son ex Vice-président Alphonse Marie KADEGE et leurs compagnons de malheur;
- La réhabilitation des Honorables Léonard NYANGOMA et Mathias BASABOSE à l'Assemblée Nationale.

L'année 2007 aura aussi été marquée par de nombreuses violations des droits et des libertés au Burundi.

7.1. Violation du droit à la liberté de réunion et d'association

La constitution du Burundi dispose en son article 32 que *«la liberté de réunion et d'association est garantie, de même que le droit de fonder des associations ou organisations conformément à la Loi »*.

En intégrant le pluralisme politique, elle consacre le droit de s'organiser et de fonctionner selon la Loi.

Le code du travail du Burundi reconnaît aux travailleurs et aux employeurs le droit d'organisation au sein des syndicats. La loi sur les partis politiques reconnaît également le droit d'organiser des réunions au sein d'un parti politique.

A travers ces instruments, il est clair que les citoyens ont le droit de s'organiser, soit en partis politiques, en associations sans but lucratif, en syndicats professionnels, et tenir, en conséquence, les réunions statutaires et réglementaires.

Malgré ce dispositif, le Gouvernement s'est permis de bloquer la tenue de réunions statutaires des partis de l'opposition en l'occurrence l'UPRONA, le FRODEBU et le CNDD.

En outre, le syndicat des magistrats du BURUNDI, SYMABU en sigle, s'est vu empêché de tenir sa conférence de Presse, le 22/9/2007.

Par ailleurs, l'Etat prélève des cotisations syndicales mais ne les verse pas régulièrement dans les caisses des syndicats. Cela porte préjudice au fonctionnement de ces organisations syndicales. Il s'agit d'une atteinte à la liberté syndicale pourtant reconnue par la loi.

7.2. Droit à l'information et à la libre expression

De manière générale, en 2007, les rapports entre les média privés et les pouvoirs publics ont été moins tendus qu'en 2006. Ceci a été matérialisé par la cession par l'Etat d'un immeuble à la Maison de la Presse et la

suppression de certaines taxes dues à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ARCT).

En matière de libre expression, les citoyens disposent d'un large espace d'expression à travers les médias publics et privés. Actuellement, le Burundi compte une dizaine de stations de radio diffusion⁵⁹ et quelques studios (Studio TUBANE, Studio IJAMBO, TANGANIKI Studio, MENYA MEDIA, etc.). Des émissions spécifiques sont d'ailleurs structurées comme cadre d'expression populaire (TWIKEBUKE, émissions de l'OAG KEBUKA WIBAZE, émissions de la Ligue ITEKA, etc.)

Une nouvelle télévision privée vient aussi de naître au Burundi. Les sources d'informations se trouvent ainsi diversifiées. La Presse écrite est aussi bien garnie par des publications aussi bien en Kirundi qu'en Français.

Même si dans l'ensemble les médias ont pleinement joué leur rôle d'informer, l'opinion regrette les dérapages (impunis) du Journal INTUMWA, proche du pouvoir. Ce dernier s'est engagé dans la voie de la diabolisation des parlementaires qui ont pris l'initiative d'adresser une lettre au Chef de l'Etat pour décrier la situation de crise institutionnelle qui prévalait.

Ledit Journal s'est fortement activé à diffuser les photos des signataires avec une mention de leurs parents et de leur lieu d'origine, une façon d'inciter et de dresser la population contre eux.

Comme si le mot d'ordre avait été bien compris, certains parlementaires figurant sur la liste reprise dans ledit journal ont été victimes d'attentat à la grenade à leur domicile. Il s'agit des honorables Jean Marie NDUWABIKE, Pasteur MPAWENAYO, Nephtali NDIKUMANA, Frédérique GAHIGI et Frédéric BAMVUGINYUMVIRA, Vice-Président du FRODEBU.

Malgré les protestations et l'indignation des uns et des autres, le Directeur dudit Journal, Monsieur Willy NYAMITWE, ne s'en est pas du tout offusqué.

⁵⁹ Radio Nationale, Radio CCIB-FM+, Radio RPA, Radio Bonesha FM, Radio Isanganiro, Radio Culture, Radio NDERAGAKURA, Radio VYIZIGIRO, Radio Ijwi ry'Amahoro, Radio MARIA, Radio Renaissance

Face à ce dérapage, le silence du Conseil National de la Communication aura surpris plus d'un et le doute sur la neutralité et l'indépendance pèsent sur les responsables de cet organe.

Enfin, en matière de liberté d'expression, on peut regretter profondément la saisie du livre de l'Ingénieur Diomède RUTAMUCERO intitulé: « *La démocratie du nombre, arme pour le génocide contre les Tutsis au Burundi, 1959-2006* ».

Sur ordre de ses chefs, un officier du service national des renseignements est allé saisir ce livre à l'imprimerie et a interdit son impression. Pourtant, la liberté d'écrire est une des formes de la liberté d'expression garantie par la loi. Cela est d'autant plus surprenant qu'au moment où la machine de la justice transitionnelle est en marche, des citoyens sont empêchés d'apporter leur témoignage pour faire éclater la vérité ou exprimer leur opinion.

Il est aussi très regrettable que cinq (5) journalistes aient été agressés et maltraités par les agents de renseignement à Cibitoke, que le président de l'Association Burundaise des Journalistes, Gérard NZOHABONA ait été tabassé et incarcéré injustement au cachot de la Police à Bwiza tandis que le Directeur de la Radio Publique Africaine est harcelé par la Justice en le contraignant de comparaître régulièrement sans motif sérieux visible.

7.3. Rôle de la société civile et des médias

La société civile et les médias ont serré les rangs et ont mené un combat farouche en faveur de la protection des droits et libertés. La synergie des médias aura joué un rôle déterminant par le matraquage médiatique en vue de porter plus loin la voix.

La société civile a joué un grand rôle dans la promotion de la bonne gouvernance par la voie de la dénonciation, du plaidoyer et de l'assistance aux victimes d'abus.

Les organisations de la société civile ont dénoncé des cas de mauvaise gestion et de malversations économiques, des cas de violations des droits

humains (viols, emprisonnements arbitraires, vols à main armée, assassinats, violences faites aux femmes, etc.

Les organisations de la société civile ont réalisé, à travers la synergie des médias, des campagnes de sensibilisation des populations et autres intervenants sur les questions de la justice de proximité, d'éducation pour tous, d'accès à la santé, de bonne gestion des ressources publiques, etc.

Chapitre 8: Conclusion et recommandations

8.1. Conclusion

Le Burundi, en situation post conflit, est un vaste chantier qui doit faire face à plusieurs défis, notamment en matière de Gouvernance. Le présent rapport ne prétend pas avoir fait le contour de tous les détails de la situation de gouvernance au Burundi car beaucoup de faits préjudiciables à la bonne gouvernance restent ignorés ou cachés.

Les deux ans de pouvoir du CNDD-FDD montrent que les responsables ont besoin d'acquérir des compétences et des méthodes pour accomplir leurs missions dans le souci de répondre aux aspirations du peuple et aux exigences démocratiques telles que la primauté du droit, la transparence et l'obligation de rendre compte (accountability). Mais cela ne suffit pas: il faut aussi qu'ils manifestent la volonté de bien travailler pour l'intérêt général du pays.

De manière générale, en 2007, la Gouvernance au Burundi a connu des contre performances imputables au dysfonctionnement des institutions, aux malversations économiques, aux promesses non tenues, à la violation des droits humains et à l'insécurité continuellement menacée. On peut aussi affirmer sans risque de se tromper que l'année 2007 s'achemine vers sa clôture avec une situation économique catastrophique.

Malgré certaines décisions pertinentes antérieurement prises par le chef de l'Etat notamment en matière de la santé et de l'Education, les résultats restent mitigés. Cela aurait dû exiger, d'une part, une analyse préalable de l'applicabilité des mesures à annoncer et, d'autre part, une mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Point n'est besoin de rappeler que la Gouvernance se définit comme la manière dont les gouvernements gèrent les ressources sociales et économiques d'un pays. C'est aussi, l'exercice du pouvoir par les divers paliers de gouvernement de façon efficace, honnête, équitable, transparente

et responsable. Ainsi, la lutte contre la corruption existante ou possible permet d'exercer tous les attributs susmentionnés de la bonne gouvernance. Or, cette lutte contre la corruption n'est pas du tout matérialisée dans les faits actuellement.

Un système judiciaire indépendant, accessible et impartial est la base même d'une gestion honnête et équitable d'un pays. Or, l'indépendance de la magistrature n'est pas encore acquise dans notre pays tandis que le fonctionnement du système judiciaire burundais accuse des défaillances qui minent son efficacité et sa fiabilité.

Dans un Etat démocratique, le dialogue et la concertation sont des maîtres mots dans la gestion d'un pays. L'arrogance et le mépris de l'autre, du seul fait d'avoir gagné les élections, ont plutôt caractérisé les rapports du parti au pouvoir avec ses partenaires politiques. Le parti vainqueur des élections de 2005 a oublié que la démocratie participative efficace est la seule qui puisse satisfaire la plupart des besoins fondamentaux des populations.

L'analyse de la situation de bonne gouvernance en 2007 au Burundi aussi a permis de cibler plusieurs défis. Dans les lignes qui suivent, nous tentons d'en dégager les plus importants et de suggérer des recommandations qui pourraient permettre de les juguler, dans l'espoir que le nouveau Gouvernement sera plus attentif à la situation critique que traverse notre pays et mobiliser tous les efforts pour redonner l'espoir aux citoyens Burundais.

Ces défis sont notamment:

- La restauration de l'autorité de l'Etat et le respect de la Constitution;
- La coordination gouvernementale et la cohésion interne;
- La promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux;
- Le rétablissement de l'autorité de l'Etat et de la majorité décisionnelle;
- La planification des activités de manière générale

- La lutte contre la pauvreté, la corruption et les malversations économiques
- La participation citoyenne;
- L'accès équitable des citoyens aux services de base (santé, éducation, eau potable, etc.)
- L'accès au premier emploi pour les jeunes
- La bonne gestion des ressources publiques;
- La garantie des libertés et des droits politiques et civiques;
- La mobilisation des ressources nécessaires;
- La promotion du dialogue avec les autres partenaires;
- La lutte contre l'impunité grandissante;
- La gestion des situations de catastrophes naturelles.

8. 2. Recommandations

En vue de renforcer la bonne gouvernance dans notre pays, il est recommandé ce qui suit:

8.2.1. Au Gouvernement

- Restaurer l'autorité de l'Etat et veiller au respect de la Constitution;
- Garantir une cohérence interne et une coordination gouvernementale sans faille,
- Promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux et s'engager davantage dans la lutte contre la mauvaise gestion, la corruption et les malversations économiques;
- Accélérer la décentralisation et lui garantir son efficacité;
- Matérialiser l'obligation (le devoir) de rendre des comptes et accepter la critique;
- Assurer une bonne gestion des ressources publiques;
- Garantir les libertés et les droits politiques et civiques;
- Promouvoir une culture de la compétition;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes;

- Parachever le processus de négociation entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL et garantir la paix et la sécurité pour tous;
- Créer un cadre permanent de dialogue avec les partenaires;
- Elaborer et adopter une politique de l'emploi et une politique des salaires;
- Procéder à une analyse préalable de l'applicabilité des décisions ou des mesures à prendre;
- Lutter contre l'impunité grandissante;
- Créer un fonds d'assistance dans les circonstances de catastrophes naturelles.

8.2.2. Au Parlement

- Contrôler effectivement le Gouvernement et exiger de ce dernier des comptes;
- Déterminer les indicateurs de suivi de la performance des institutions;
- Se rapprocher des citoyens pour prendre connaissance de leurs préoccupations;
- Adopter une loi dissuasive sur la mauvaise gestion des ressources publiques;
- Suivre de près la mise en œuvre des plans sectoriels;
- Être le garant du respect de la loi;
- Rester vigilant sur la pertinence et le réalisme des engagements internationaux ou régionaux que prend le Gouvernement.

8.2.3. Au pouvoir judiciaire

- Traquer et juger sans pitié les auteurs de cas de mauvaise gestion, de corruption et de malversations économiques;
- Traiter diligemment les dossiers lui soumis.

8.2.4. Aux acteurs politiques

- ne pas distraire les citoyens mais plutôt les mobiliser pour la production;
- s'interdire d'exporter les dissensions internes au sein des citoyens;
- Consolider leur cohésion interne;
- Donner une contribution constructive.

8.2.5. A la société civile et aux média

- Continuer à jouer avec détermination et engagement le rôle de «garde-fous» en dénonçant sans complaisance les abus commis, les cas de corruption et de malversations économiques, les cas de violations des droits humains et autres dérapages;
- Poursuivre la défense et la promotion des droits humains;
- Nouer des alliances pour constituer des groupes de pression et une coalition en vue de travailler de manière conjointe pour défendre une cause spécifique ou des intérêts vitaux;
- Prendre des initiatives permettant de mettre en place et renforcer un dialogue constructif avec les pouvoirs publics;
- Renforcer les capacités internes afin de se professionnaliser et de respecter l'éthique et la déontologie inhérentes à l'exercice de leurs mandats;
- S'organiser en réseaux pour exécuter en synergie certaines actions stratégiques d'intérêt commun.

8.2.6. Aux partenaires du développement et aux bailleurs de fonds

- Poursuivre l'accompagnement du processus de paix et de consolidation démocratique au Burundi, en exigeant le respect permanent des principes démocratiques et des normes de bonne gouvernance politique et économique;
- Poursuivre les efforts d'assistance de la reconstruction du pays, en s'assurant que les moyens fournis soient utilisés de façon saine et transparente et parviennent effectivement aux bénéficiaires;

- Appuyer et renforcer les organisations de la Société civile burundaise afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans la promotion des pratiques de Bonne Gouvernance et des valeurs démocratiques, base du développement durable.

Références bibliographiques

1. Constitution de la République du Burundi, 18 mars 2005
2. Message du Chef de l'Etat à la Nation à l'occasion du Nouvel An le 31 décembre 2006
3. Message du Chef de l'Etat à l'occasion de la Fête du Travail le 30 avril 2007.
4. Message du chef d'Etat à la Nation le 27 septembre 2007.
5. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2007-2010
6. Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2007-2010
7. OAG, Evaluation de l'action du gouvernement post transition, une année de pouvoir, Bujumbura, septembre 2006
8. Programme du Gouvernement du Burundi 2005-2010
9. OAG, Analyse du programme du gouvernement 2005-2010, août 2006
10. Ministère des Finances/Fonds Européen de Développement, Document de projet d'Appui à la Bonne Gouvernance «Gutwara Neza»
11. Loi n° 1/38 du 30 décembre portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2007
12. OAG, Commentaire sur l'arrêt n° 160-161 de la cour constitutionnelle et analyse de la loi portant mesure de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes
13. OLUCOME, rapport d'activités du premier semestre 2007, Bujumbura, juillet 2007
14. OAG, Analyse critique de la Justice de Proximité au Burundi, mars 2007
15. OAG, Etude sur la décentralisation, cas des conseils communaux, Bujumbura, septembre 2007 (sous presse)
16. OAG, Etude critique de la Loi des Finances exercice 2007, Bujumbura, août 2007
17. OAG, La protection et la défense des droits fonciers des déplacés et des réfugiés, document de plaidoyer, novembre 2006
18. Lettre n° 540/1996/2007 du 7/09/2007 du Ministre des Finances proposant un nouvel Administrateur Directeur Général de la Banque de Crédit de Bujumbura.

19. Ligue ITEKA, Rapport semestriel d'observation des libertés d'expression octobre 2007.
20. Rapport d'audit d'un contrat de cession d'actifs intervenus entre le Gouvernement et une partie privée, mai 2007.
21. Lettre de la Belgoise adressée au Ministre des Finances le 12 septembre 2007.
22. Presse écrite locale (Intumwa, Net Press, Aube de la Démocratie, Le Renouveau, Arc- en- Ciel, etc.)
23. International Crisis Group, Burundi : conclure la paix avec les FNL, Rapport Afrique n° 131 du 28/8/2007
24. 5^{ième} rapport du CNDD sur le pouvoir contrôlé par le CNDD-FDD, deux ans de pouvoir CNDD-FDD: deux ans de promesses non tenues : les burundais se sont trompés, Bujumbura, le 14/9/2007
25. Sites web: gov.bi; Burundi News; Burundi réalités, abarundi.org, burundi.info; aribinfo, netpress.bi
26. Décret n° 100/51 du 8/2/2007
27. Décret n° 100/54 du 9/2/2007
28. Décret n° 100 /195 du 26/6/2006 portant création du service national de législation
29. Arrêté du Premier Vice Président de la République du 26/10/2005
30. Cour des Comptes, Rapport de contrôle du Fonds de soutien et de promotion des Exportations, Bujumbura, mai 2007

Annexe : Liste des membres du Gouvernement du 14/11/2007

Le Burundi a un nouveau gouvernement depuis ce 14 novembre 2007. Cette nouvelle équipe comprend 19 ministres et 7 vices ministres. Seules 3 familles politiques sont dans ce gouvernement : le CNDD FDD avec 15 ministres, le FRODEBU avec 6 ministres et l'UPRONA avec 3 ministres. Les deux autres à savoir la défense nationale et la sécurité publique sont occupés par des hommes en uniforme, respectivement le Lieutenant Général Germain NIYOYANKANA et le Commissaire Général de Police Alain Guillaume BUNYONI. Au point de vue genre, la nouvelle équipe comprend 8 femmes.

Les ministres nommés sont:

1. Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal: **L'honorable Venant KAMANA**
2. Ministre de la Sécurité Publique: **Le Commissaire de Police Alain Guillaume BUNYONI**
3. Ministre des Relations Extérieures: **Mme Antoinette BATUMUBWIRA**
4. Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale: **M. Martin NIVYABANDI**
5. Ministre de la Justice et Garde des Sceaux: **M. Jean Bosco NDIKUMANA**
6. Ministre de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement: **Mme Clotilde NIZIGAMA**
7. Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants: **Lieutenant Général Germain NIYOYANKANA**
8. Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique: **Docteur Ingénieur Saidi KIBEYA**
9. Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida: **Docteur Emmanuel GIKORO**
10. Ministre de l'Eau, de l'Energie et des Mines: **Docteur Samuel NDAYIRAGIJE**

11. Ministre de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement et porte-parole du Gouvernement: **Mme Hafsa MOSSI**
12. Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage: **Ir Ferdinand NDERAGAKURA**
13. Ministre de Commerce, de l'Industrie et du Tourisme: **Mme Euphrasie BIGIRIMANA**
14. Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics: **Ingénieur Anatole KANYENKIKO**
15. Ministre des Transports, Postes et Télécommunications: **Mr Philippe NJONI**
16. Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale: **Me Clotilde NIRAGIRA**
17. Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture: **Mr Jean Jacques NYENIMIGABO**
18. Ministre de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre: **Honorable Immaculée NAHAYO**
19. Ministre de l'Intégration Régionale et des Affaires de la Communauté Est Africaine: **M. Vénérand BAKEVYUMUSAYA**
20. Vice Ministre chargé de l'Enseignement de Base et Secondaire: **M. Ernest MBERAMIHETO**
21. Vice Ministre chargé des Travaux Publics et de l'Équipement: **Ir Architecte Elias BUREGURE**
22. Vice Ministre chargé du Développement Communal: **M. Pierre MUPIRA**
23. Vice Ministre chargé de la Planification: **M. Tabu Abdalah MANIRAKIZA**
24. Vice Ministre chargé de la Lutte contre le VIH Sida: **Mme Spès BARANSAKA**
25. Vice Ministre chargé des Droits de la Personne Humaine et du Genre: **Mme Rose NDUWAYO**
26. Vice Ministre chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine: **Ir Déo NDUWIMANA**